

Union Régionale
Centre-Val de Loire
de la CGT



AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



*Pour Vivre
et Travailler*



en Région
Centre - Val de Loire



La CGT
analyse, revendique
Et propose



*Contribution de la CGT de la Région Centre-
Val de Loire à destination des représentants de
l'Etat, élus, acteurs sociaux et économiques de
la Région Centre- Val de Loire*

La Région Centre- Val de Loire et ses habitants ne sont pas à vendre.

Préambule :

A l'heure où quantité d'acteurs économiques, représentants publics et élus considèrent que tout doit devenir marchandise et qu'au nom du libre marché, le dogme de la rentabilité doit s'imposer à tous et pour tout, la CGT en région Centre- Val de Loire a décidé de livrer son analyse et propositions en matière d'aménagement du territoire.

Depuis plus de quarante ans la logique économique mortifère, cumulée au mépris du pouvoir politique et du patronat, génère un mécontentement et une colère qui se généralise. Elle montre à l'expérience des faits, la faillite de ce système qui produit de plus en plus d'inégalités, de misère, d'exclusion et paupérisation pendant qu'une minorité amasse des fortunes de plus en plus colossales. Au nom de la performance économique, de l'élévation de la productivité dont le seul objectif consiste à l'accumulation de capital pour les dirigeants et actionnaires des groupes, la puissance publique développe la mise en concurrence dans le cadre de l'attractivité territoriale et de la spécialisation aux territoires dédiés.

Cette logique accentue la désindustrialisation et le développement de la friche en milieu rural entraînant la désorganisation puis la fermeture des services publics.

Le bilan de ces politiques publiques, des choix patronaux en matière d'investissements, de recherche et développement, stratégies commerciales, de responsabilités sociales est sans appel. Il montre l'imposture des discours officiels justifiant toutes les réorganisations, privatisations, délocalisations, fermetures de sites et services publics.

Tout a été concédé aux intérêts privés d'une minorité pendant que la masse du peuple, sous l'injonction de «s'adapter» subit inlassablement des reculs titanesques de ses conditions de vie et de travail.

Ce sont ces choix, ces politiques, le refus des décideurs économiques et de la Puissance publique d'entendre et de prendre en compte les exigences, les propositions de la Cgt et quelques autres organisations syndicales, d'associations, notamment d'usagers des services publics, de mutuelles ou formations politiques, qui sont à l'origine du mécontentement social et sociétal.

Le soulèvement d'une grande partie des citoyens au travers du mouvement des gilets jaunes, le soutien très majoritaires de l'opinion publique à ce mouvement, comme aux nombreuses grèves en 2018, révèlent une Nation profondément divisées et affaiblie qui ne pourra se ressouder par de faux débats et des mesures de rafistolages épargnants les possédants.

Depuis le milieu des années 70 où ont débuté en région centre les premières grandes restructurations dans les secteurs de l'habillement, des cuirs et peaux, de l'aéronautique, de la construction..., la CGT, ses syndicats, Unions Locales et Unions Départementales se sont battus pour formuler des propositions visant au développement de nouvelles productions et activités.

La CGT s'est battue et continue à lutter contre la mise en concurrence entre les régions, les villes et départements constitutifs de la Nation, remis en cause sous les pressions de l'Union européenne et des grands groupes.

La CGT lutte pour sortir du dogme du profit et pour donner du sens à l'Humain. La création d'un véritable ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Planification doit être une priorité pour réussir

L'objectif d'un aménagement démocratique du pays en lieu et place du Commissariat général à l'égalité des territoires crée le 31 mars 2014 avec la fusion de la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale, du Comité Interministériel des Villes(CIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Pour y parvenir, se pose la question de sortir des traités européens ; ils ont soumis les peuples à l'asservissement. Leur effet dévastateur met aussi en exergue la question de la réappropriation par le peuple de sa souveraineté politique.

Massivement les propositions de la CGT ont été écartées par la puissance publique et le patronat au nom du dogme de la rentabilité :

Dans l'habillement, elles ont été classées dans les oubliettes de l'histoire, nous sommes à présent dans l'incapacité de produire pour répondre à la demande intérieure. Dans l'industrie du livre nous sommes dans la même situation. Dans la filière du verre céramique, du caoutchouc, de la plasturgie, de la machine outils, de la mécanique, de l'automobile, de l'aéronautique ou de l'armement, les Préfets, les élus locaux et régionaux ont eu la même attitude à l'égard des propositions de la CGT faisant le choix de la casse et de la désertification plutôt que celui du développement. Pour les services publics de l'énergie, des transports (férés, routiers, aériens), de la santé, des finances, de l'éducation nationale, de la justice, de la police, de la recherche, de la formation professionnelle, des postes et télécommunication... Nous sommes et continuons à nous heurter au même mépris, à la même intransigeance de ceux qui se sont convertis à la religion capitaliste, à sa doctrine édifiée dans le cadre des principes de subsidiarité du « nouvel empire » constitué par l'Union Européenne.

L'aménagement des territoires qui va être en débat dans les régions au cours des prochaines semaines pose des enjeux lourds et va conduire

tous les acteurs régionaux à clarifier le fond des positionnements et les propositions de chacun et de tous.

Poursuivre dans la voie du déclin, de la mise en concurrence ou entrer dans une nouvelle logique où l'intérêt général se substitue aux intérêts particuliers des possesseurs de la propriété privée à but lucratif, des rentiers, des spéculateurs et boursicoteurs, tel est l'enjeu de la prochaine période.

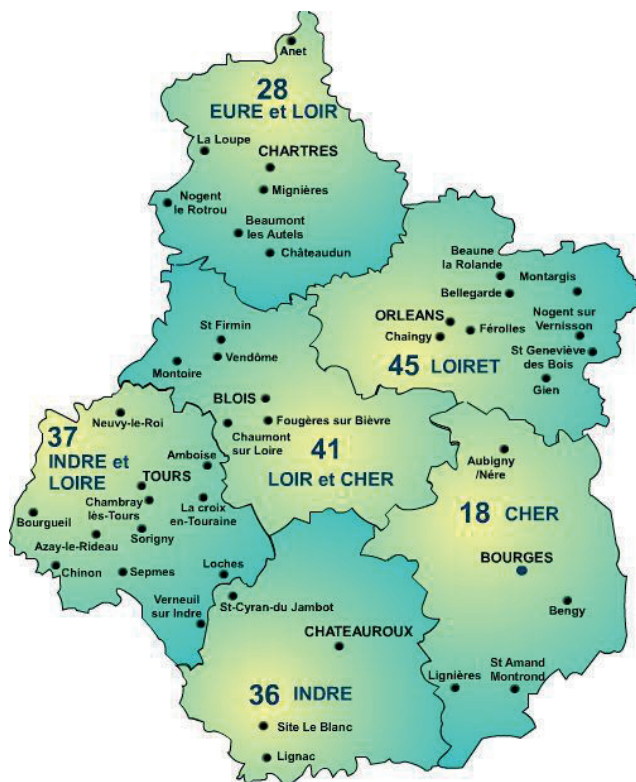
L'Union régionale Centre Val de Loire de la CGT a décidé de livrer dans le débat public avec les salariés et la population ses propositions comme levier pour les mobilisations.

Toute notre expérience nous confirme que sans l'intervention des salariés et des citoyens dans la rue et dans les urnes, rien ne peut avancer positivement si ce n'est la situation toujours plus opulente des riches.

Quand certains au plan politique, économique, voire syndicale se complaisent dans la mise en concurrence entre les régions et dans une logique où celles-ci pourraient décider de tout, nous réaffirmons à la CGT les principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et d'unicité de la Nation.

Nous nous inscrivons dans la perspective de la coopération, du développement entre les régions pour réindustrialiser et mailler les territoires de services publics répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain de la société et du pays. Nous avons volontairement fait le choix de centrer notre contribution sur ces enjeux régionaux de l'aménagement du territoire autour de trente trois propositions.

Nous les soumettons à la réflexion et au débat des salariés et nous entendons en débattre, sous le contrôle des salariés et habitants de la Région Centre- Val de Loire, avec les élus et représentants de l'Etat.



Qu'est-ce que le SRADDET ?

La nouvelle loi de décentralisation dite loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a prévu que chaque Région élaborerait un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Parce qu'il touche à notre vie quotidienne, au travail et hors travail, à l'emploi, au développement économique, à la présence des services publics, à nos déplacements, à la culture et au sport de masse, ce schéma d'aménagement du territoire touche toutes les citoyennes et tous les citoyens.

*A la différence du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable des Territoires) qui le précède, ce schéma est prescriptif ce qui signifie **qu'il s'impose à toutes les collectivités locales et donc à tous les habitants.***

Le Comité régional CGT qui organise, impulse et décide des initiatives de l'Union régionale Centre Val de Loire de la CGT a décidé d'en faire une grande bataille revendicative tout en faisant connaître ses positions et ses exigences, porteur des mandats des 61.691 habitant-e-s de la région qui lui ont fait confiance aux élections de représentativité.

I – Les étapes de la concertation sur ce schéma avant le vote du Conseil régional prévu avant le 28 juillet 2019

- **Réunion commune Conseil régional / CESER vendredi 20 octobre 2018 : lancement du processus d'élaboration**
- **Concertation dans les bassins de vie dit «Ateliers 360» jusqu'en avril 2019**

II – Position de la CGT sur le SRADDET

La Région politique (le Conseil régional) est un acteur majeur du développement et de l'aménagement des territoires.

Elle élabore pour cela un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – SRADDET - créé par la loi NOTRe du 7 août 2015 (+ ordonnance 27 juillet 2016 et décret 3 août 2016).

C'est l'autre schéma structurant pour la région avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ce sera un schéma essentiel car il influera très concrètement sur ce qui fait la vie des populations, des salariés au travail et hors travail. Il constituera le cadre territorial de la vie dans l'espace régional comme le SRDEII est le cadre de l'activité économique et du travail salarié.

Ils sont complétés par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orienté et des Formations Professionnelles (CPRDFOP).

Quelques rappels préalables :

Le SRADDET sera un document d'ensemble, à l'échelle de la région, fixant des orientations d'aménagement du territoire et doté d'une portée normative, contrairement à l'ancien SRADDT qui n'était pas contraignant.

Chaque Région devra le construire et l'adopter avant le 28 juillet 2019, sauf en Ile-de-France (Schéma directeur régional d'Ile de France – Sdrif - 1995), en Corse (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse – Padduc - 2002) et dans les régions d'outre-mer

(Schéma d'aménagement régional – Sar - 1995) où des documents de planification existaient auparavant et sont maintenus même s'il y a quelques différences.

Ce schéma sera structurant car stratégique. Son champ est très vaste. Le SRADDET fixe les objectifs à moyen et long termes en matière :

- d'équilibre et d'égalité des territoires,
- de gestion économe de l'espace,
- de désenclavement des territoires ruraux,
- d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, d'habitat,
- d'inter modalité et de développement des transports de personnes et de marchandises,
- de maîtrise et de valorisation de l'énergie,
- de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air,
- de protection et de restauration de la biodiversité,
- de prévention et de gestion des déchets.

Le schéma peut aussi fixer des objectifs dans d'autres domaines contribuant à l'aménagement du territoire lorsque la Région détient une compétence exclusive de planification, de programmation ou d'orientation et que le Conseil régional décide de l'exercer ou lorsque une situation demande une coordination régionale, par exemple pour la gestion et la protection des ressources en eau.

Ce schéma sera structurant puisqu'il doit fixer un cadre de planification. Il devra intégrer de nombreux schémas sectoriels, qui

perdent ainsi leur autonomie, avec l'objectif affiché de mieux coordonner les politiques publiques régionales d'aménagement du territoire :

- le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT),
- le schéma régional de l'inter modalité (SRI),
- le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et ses volets annexes,
- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Ce schéma devra être structurant car il sera prescriptif. Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements devront être compatibles avec le SRADDET, comme avec le SRDEII. Tous les documents régionaux ou infrarégionaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de déplacements urbains, plans climat-énergie territoriaux, chartes des parcs naturels régionaux ...) devront prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec ses règles générales. La loi encadre ainsi une forme de pouvoir réglementaire des Régions tout en cherchant à ne pas enfreindre l'interdiction constitutionnelle d'une tutelle d'une collectivité sur une autre.

Pour cela, le SRADDET devra comporter :

- un rapport avec **un état des lieux** synthétique, **les enjeux** identifiés, **la stratégie** régionale, **les objectifs** qui en découlent,
- une carte synthétique (ou plusieurs) illustrant les objectifs du schéma,

- un fascicule, organisé en chapitres thématiques, regroupant **les règles générales énoncées par la Région pour contribuer à atteindre les objectifs** en tenant compte des compétences de l'Etat et des autres collectivités territoriales. Ces règles pourront varier à l'intérieur du territoire régional. Cependant elles ne pourront pas entraîner la création ou l'aggravation d'une charge d'investissement ou de fonctionnement pour les autres collectivités. Le fascicule indique les modalités de suivi de l'application des règles et de l'évaluation de leurs conséquences.
- plusieurs documents annexes.

Une construction en 5 temps :

- Chaque Conseil régional a maintenant **délibéré sur les modalités d'élaboration** du SRADDET après un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique.
- **L'élaboration du projet** de schéma a maintenant commencé.

Sont associés le Préfet de Région, les Conseils départementaux, les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) quel que soit leur statut, les collectivités territoriales à statut particulier, les pôles d'équilibre territorial et rural, les comités de bassin, les collectivités qui ont élaboré un plan de déplacements urbains, l'organisme régional en charge de la biodiversité, un comité technique en matière de collecte et de traitement de déchets. Sont associés le CESER et les chambres consulaires. Le Conseil régional peut aussi consulter les Conseils régionaux des régions limitrophes.

- Le Conseil régional doit initier et organiser la **concertation publique**.

- Le **projet de schéma est arrêté par le Conseil régional**. Il est **soumis pour avis** aux personnes et organismes associés, au CESER, à l'autorité environnementale, à la conférence territoriale de l'action publique. Ce projet est soumis à enquête publique
- Le SRADDET sera **adopté par délibération du Conseil régional**. Il sera **approuvé par arrêté du Préfet de Région**.

Le SRADDET est donc clairement un schéma structurant et essentiel.

Le travail est engagé dans tous les Conseils régionaux et par tous les CESER.

Mais bien évidemment ce n'est pas et ce ne peut pas être seulement une question institutionnelle.

Les enjeux sont trop importants pour les populations pour qu'elles en soient écartées !

Il s'agit de **répondre aux besoins réels des populations, et pas seulement de l'économie**. Dans ces schémas structurants, il y a **des manques importants**, par exemple nulle part ne sont abordées les questions de santé et de services publics.

Il s'agit d'assurer une **proximité** réelle et une **accessibilité** aux services publics, aux lieux d'activité pour tous et partout, pas seulement pour et avec les territoires les plus peuplés ou les plus développés économiquement.

A l'heure où les phénomènes en cours de métropolisation et de mise en concurrence s'accroissent, comment ce schéma peut-il aller à contre-courant pour assurer **l'égalité réelle entre territoires et entre populations** ? Comment assurer la **cohérence** d'une région à l'autre,

dans les régions voisines mais aussi la cohérence nationale voire plus largement, notamment pour les régions frontalières, par exemple pour les transports.

L'enjeu démocratique est important. Comment la construction de ce schéma peut-elle passer du dire au faire en associant réellement les populations ? En créant du dialogue dans les territoires ?

C'est pourquoi les analyses et propositions de la CGT sont le produit du travail des structures de la CGT et de l'expérience des luttes depuis plusieurs années dans notre région avec :

- ☞ **Les syndicats d'entreprises**
- ☞ **Les organisations professionnelles (Fédérations, unions interfédérales)**
- ☞ **Les 36 unions locales de la région**
- ☞ **Les 6 Unions départementales**

III – Un SRADDET pris en étau par les politiques libérales successives

Les intentions régionales et une série d'objectifs vont se heurter à la réduction des Dotations Générales de Fonctionnement (DGF) telles que celles contenues dans le précédent SRADDT, que nous mentionnons dans ce document. Il n'est pas inutile de rappeler que ce schéma d'aménagement du territoire sera issu d'une loi imposée à la Pyrrhus par François Hollande sous les injonctions de la Commission européenne et

qui a pour finalité de regrouper des régions qui entreront dans une concurrence libre et non faussée et dans un processus d'Europe fédérale des régions au mépris de la souveraineté des nations et des peuples (processus que nous condamnons à la CGT).

Cette loi, adossée à une autre loi sur les métropoles dite loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), vise à concentrer l'activité économique autour de métropoles elles-mêmes en concurrence au plan national comme au plan européen.

Bien au-delà de la loi NOTRe et de la loi MAPTAM, tous les schémas d'aménagement du territoire sont soumis aux injonctions du capital et aux politiques libérales qui sévissent en France avec une accélération depuis l'élection d'Emmanuel Macron comme dans toute l'Europe avec des gouvernements à majorité de droite et en parallèle, une poussée des partis d'extrême droite racistes et xénophobes.

C'est dans ce contexte que la CGT est porteuse de la « double besogne » c'est-à-dire de défendre à la fois des revendications et des propositions de ses mandants mais aussi de promouvoir un projet de société où les femmes et les hommes s'émancipent de la tyrannie des marchés financiers et de leurs valets qui concentrent tous les pouvoirs et tous les profits.

Pour la CGT, ce sont les salarié-e-s, à tous les niveaux de production, de la recherche à la conception puis à la production qui sont les créateurs de richesses. Le SRADDET doit donc répondre à la satisfaction des besoins humains.

C'est cette donnée fondamentale qui structure nos analyses et nos propositions en matière d'aménagement du territoire.

La CGT formule 33 exigences revendicatives

« Bien vivre et travailler en région Centre- Val de Loire »

I - Réponses aux besoins des populations dans la cohérence territoriale

1. Promouvoir l'égalité des citoyen-ne-s dans toute la région.
2. Mettre fin à la disparition des services publics et créer des services publics partout sur le territoire.
3. Lutter contre la désertification médicale
4. Promouvoir l'éducation et la formation toute au long de la vie
5. Promouvoir l'épanouissement par la culture et le sport.

II - Parvenir au développement du travail salarié pour toutes et tous et du plein salaire

- 6 Le travail salarié
- 7 Réindustrialiser la région Centre.
- 8 Promouvoir les circuits courts
- 9 Promouvoir une agriculture de qualité notamment biologique en direction des populations

III – Favoriser le service public des transports collectifs, notamment le rail

- 10 L'urgence climatique
- 11 La qualité des transports collectifs avec la promotion de l'intermodalité
- 12 L'ouverture à la concurrence menace la qualité des transports ferroviaires en région Centre- Val de Loire

- 13 Des transports en France et en Europe
- 14 La prise en charge des frais de transport par les employeurs
- 15 Le retour des entreprises dans les zones rurales pour réduire les déplacements
- 16 Sécurité et accessibilité des transports collectifs partout
- 17 Un réseau routier de qualité

IV – Favoriser la révolution informationnelle

- 18 Assurer une couverture numérique de tous les territoires
- 19 Favoriser la connaissance de toutes et de tous des nouveaux outils numériques tout en préservant les relations humaines.

V – Préserver notre environnement et au-delà notre planète.

- 20 Lutter contre toutes les formes de pollutions, notamment industrielles
- 21 Améliorer la qualité de l'eau
- 22 Préserver la biodiversité
- 23 Traiter les déchets
- 24 L'énergie, c'est la vie : une chance pour la région Centre

VI – Coopérer entre régions en France et avec celles d'autres pays sur la zone Europe et les autres continents

- 25 Coopérer avec les Régions limitrophes
- 26 Promouvoir l'économie verte et bleue en direction des ports
- 27 Coopérer avec les Régions d'Europe

28 Coopérer avec des Régions d’Afrique et d’Amérique du Sud et d’Asie

VII – Le Financement

29 Mener un grand débat pour une profonde réforme fiscale pour renforcer les ressources de l’Etat

30 Contraindre le secteur bancaire régional à apporter des réponses compatibles avec l’intérêt général dans un premier temps puis son passage sous contrôle total du peuple

31 Créer une nouvelle structure publique de financement

VIII – La démocratie

32 Reconnaître la place et le rôle du syndicalisme

33 Consolider et fortifier le processus démocratique

CONCLUSION

I – REPONSES AUX BESOINS DES POPULATIONS DANS LA COHERENCE TERRITORIALE

1. Promouvoir l'égalité des citoyen-ne-s dans toute la région.

L'état des lieux

Le dernier rapport de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) commandé par le Conseil régional confirme l'aggravation de la perte de populations et d'emplois dans le sud de la région (Indre, Cher et Loir-et-Cher) et l'aspiration du salariat vers l'Île-de-France et l'Eure-et-Loir que la CGT n'a cessé de dénoncer depuis une vingtaine d'années.

La dynamique ligérienne, avec la création de deux métropoles, Tours et Orléans, amplifie la mise en concurrence entre les départements avec le Loir-et-Cher pris en étau entre l'Indre-et-Loire et le Loiret qui risque de disparaître avec l'accélération des restructurations des activités et la désertification du nord et du sud de ce département.

Bilan du SRADDT

Dans son rapport sur le précédent schéma, le Conseil Régional affichait l'intention (au numéro 8) de consolider l'équilibre du territoire et de renforcer la cohésion sociale (au numéro 20)

Malgré les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), le Conseil régional n'a pas endigué le creusement des inégalités territoriales et la désertification des zones rurales. La disparition des services publics, des sites industriels, des fermes à taille humaine et des industries, conséquences de la logique économique visant à toujours plus de profits et des politiques publiques au service de celle-ci, est à la source des reculs subits dans les départements.

Notre constat

L'exécutif régional (le Conseil régional) ne s'est pas donné les moyens politiques et financiers de lutter contre les inégalités qu'on retrouve sur l'ensemble du territoire national.

Ce sont donc des politiques nationales d'aménagement du territoire qui seront seules capables d'endiguer la constante progression des inégalités territoriales, terreau de la désespérance des populations, des replis sur soi, du racisme et de la xénophobie qui alimentent les votes vers l'extrême droite.

Pour rompre avec cette logique la CGT propose de :

- créer un véritable ministère de l'Aménagement du territoire et de la planification du développement équilibré des territoires par des péréquations budgétaires en recréant une direction nationale du plan et des contrats de plan.
- répondre aux besoins humains des populations, notamment des personnes âgées qui souffrent le plus de la désertification en zone rurale ou semi-urbaine, par des réponses politiques et des réponses publiques précises et non par des déclarations de bonnes intentions. Des réponses qui devront tenir compte des inégalités déjà réelles entre les territoires dans le domaine de la santé comme pour l'ensemble des services publics.
- valoriser les territoires y compris ruraux pour augmenter la démographie, maintenir et encourager l'implantation d'entreprises nouvelles en promouvant la qualité de vie pour permettre aux plus jeunes de vivre et travailler au pays.

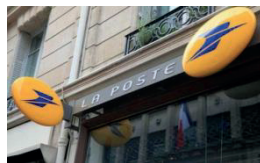
2. Mettre fin à la disparition des services publics et créer des services publics partout sur le territoire

L'état des lieux

Depuis plus de trente ans, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont organisé la disparition des services publics, au prétexte de la dette qu'ils ont créée pour engraisser les banques et marchés financiers. Dans le même temps, ils n'ont cessé de réduire les recettes des budgets publics et de la protection sociale. Nous ne rappellerons jamais assez que la baisse des recettes de l'Etat depuis trente ans l'a conduit à emprunter sur les marchés financiers et à gonfler une dette sur laquelle ces mêmes marchés spéculent et génèrent des crises dues à l'abondance de liquidités qui ne vont pas à l'économie réelle.

Tous nos territoires ont vu :

- la fermeture des bureaux de postes ou leur transformation pour quelques heures d'ouverture par semaine
- la fermeture de crèches, de classes, voire d'écoles maternelles et primaires avec des regroupements pédagogiques
- la fermeture d'hôpitaux locaux et la fermeture de services et de lits dans les centres hospitaliers
- la fermeture des trésoreries exerçant la comptabilité publique
- la fermeture de gares ou de guichets de gare
- la fermeture des guichets publics d'EDF-GDF



Bilan du SRADDT

Objectif 3 « des services publics sur tout le territoire » et 10 « conforter les services et les emplois en milieu rural ».

Notre constat

Le bilan du SRADDT est accablant. La création de quelques maisons de services au public est un échec. La transition numérique, la déshumanisation des services publics, de la Sécurité sociale, de pôle emploi, ne peuvent être les réponses aux attentes et besoins des usagers et assurés sociaux.

Nos propositions

A la CGT, nous sommes pour un service public moderne et efficace, dans lequel les agents sont placés sous statut, dans le cadre d'une égalité de traitement pour répondre aux besoins de la société et des usagers à égalité de traitement. Nous réaffirmons notre opposition aux services d'intérêts généraux de l'Union européenne dont le principal objectif est de passer à la marchandisation l'ensemble des services publics et leurs missions.

Dans les zones rurales, nous proposons que la puissance publique apporte les réponses aux besoins exprimés par les populations en termes de services publics. Des services publics prenant en compte les besoins nouveaux ; ce qui implique un maillage territorial dense et de proximité avec des personnels formés à la culture du service public, qualifiés et sous statut, qui ne peuvent être remplacés par des outils et des relations numériques. Par exemple, nous considérons à la CGT qu'il est urgent de créer sur l'ensemble des territoires un service public répondant aux besoins de la petite enfance, de la personne âgée..., en lieu et place d'un système associatif de l'aide à la personne dans lequel les salariés sont maltraités, précarisés à outrance.

Dans les zones urbaines et semi-urbaines, nous proposons de rétablir tous les services publics y compris sous des formes d'organisations

nouvelles qui répondent aux attentes des populations en faisant que la commune reste le pilier de la vie démocratique.

En matière de protection sociale, il est urgent de sortir la sécurité sociale de la gestion capitaliste pour apporter aux populations les réponses de proximité à leurs besoins en matière de santé, retraite, prévention des risques, de prise en charge de la perte d'autonomie, du handicap, de la famille, des accidents du travail et maladies professionnelles.

3 – Lutter contre la désertification médicale

L'état des lieux

Notre constat est très sévère, nous vivons une situation intenable pour l'accès aux soins des populations qui, pour une part, faute de réponses de proximité et de moyens renoncent à se soigner. La désertification médicale est due aux politiques successives qui ont fait de la santé un coût et non une réponse adaptée aux besoins des populations.

Considérant dans la logique du système économique qui affecte la société qu'il faut organiser la pénurie pour faire monter les prix, la puissance publique sous la pression des libéraux de la santé et des multinationales qui interviennent dans ce secteur a créé depuis des années la situation de pénurie que nous connaissons aujourd'hui.

Toutes les lois sur l'hôpital public étaient et demeurent des lois comptables visant à la réduction des ressources financières et des moyens humains. De la loi hôpital, patients territoires, en passant par la mise en place de la tarification à l'activité, la mise en place des ARH transformées en ARS, tout a été organisé pour désorganiser et casser le service public de la santé et de l'action sociale. Le manque de médecins, de spécialistes, d'auxiliaires de santé va continuer si des mesures exceptionnelles ne sont pas prises. Si les politiques de santé n'évoluent pas, bientôt nous manquerons de spécialistes pour former les nouveaux !

Les plans de financement de la sécurité sociale (PLFSS) votés par l'Assemblée nationale depuis une vingtaine d'années ont tous été marqués par cette logique de réduction des moyens.

La mise en concurrence dans le cadre de l'autonomie des établissements et maintenant des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) sont suicidaires.

Cette logique, pousse comme dans les entreprises de production à l'externalisation de tout ce qui ne relève pas du cœur de métier et à des pratiques totalement contraires aux missions des services publics.

Ainsi sont visés pour le passage au secteur privé dans les Etablissements publics de santé (Hôpitaux, EHPAD...), les blanchisseries, les cuisines, les services informatiques, comptable, la maintenance, l'entretien des espaces verts, les laboratoires, la restauration, l'hébergement, les transports, etc.... Les actes sont évalués selon la rentabilité des interventions.

Cette politique publique organisée par les ARS pousse à favoriser les établissements privés à but lucratif contre l'hôpital public pour permettre aux dirigeants et actionnaires des cliniques et maisons de retraites privées d'engranger des profits. Le reste est réalisé dans le cadre de la



Fonction publique hospitalière. Elle pousse à la spécialisation des établissements, les actes les plus rentables pour le privé, les actes qui rapportent le moins et ceux à risques pour l'hôpital public. Elle permet aux libéraux de la santé profitant de la pénurie, de racketter les assurés sociaux avec les dépassements d'honoraires.

Bilan du SRADDT

Objectif 12 : disposer d'un médecin pour 1.000 habitants.

Notre analyse

Toutes les mesures prises et celles annoncées ne sont pas à la hauteur des enjeux y compris pour les maisons de santé pluridisciplinaires mises en place avec les deniers des contribuables dont il faudra faire maintenant le bilan. Des structures qui a l'expérience confirment ce que la CGT avait souligné à leur mise en place. Enfermées dans la médecine libérale, celles-ci ne permettent pas de répondre à la pénurie des professionnels de santé et aux aspirations des praticiens à travailler autrement que déconnectés de l'hôpital public.

Nos propositions :

- La filière hospitalière.

Relevant de la fonction publique, celle-ci a subi les assauts des privatisations, des externalisations et du désengagement de la Nation sur un secteur essentiel pour le développement de la société.

Reconfigurer la santé publique et ses établissements, en luttant pour la réappropriation de toutes les activités par les citoyens et assurés sociaux, constitue un enjeu essentiel pour développer le travail salarié, répondre aux besoins de services publics de santé et garantir une saine gestion de la sécurité sociale.

Les véritables réponses à la situation catastrophique que nous vivons en matière de protection sanitaire et sociale relèvent d'autres choix de société.

Pour la CGT il faut abandonner l'obligation imposée aux hôpitaux comme à l'ensemble du secteur public et aux collectivités locales

d'emprunts sur les marchés financiers qui plombent totalement et infiniment les budgets (loi Giscard, Pompidou de 1973 jamais remise en cause par aucun gouvernement depuis 44 ans).

Les hôpitaux avec 30 milliards d'euros d'emprunts sont, comme la SNCF et collectivités locales, étranglés financièrement par les banques et marchés financiers et les CHU ont vu leur déficit se multiplier par 4, c'est inacceptable.



La situation actuelle exige un plan d'urgence associant l'Etat, les Régions, les Départements, et les Villes pour créer de nouvelles structures avec des centres de santé dans lesquels des professionnels de santé formés et rattachés à l'hôpital public pourront organiser les réponses aux besoins des patients.

La CGT est pour une profonde réforme du système de santé dans laquelle le numerus clausus¹ est abandonné et remplacé par un plan



ambitieux de recrutement et de formation pluriannuel des médecins, spécialistes, infirmières, sages-femmes, kinésithérapeutes...

accessible hors de toute forme de hiérarchie sociale afin que puissent s'accomplir des vocations perdues, actuellement entravées par la sélection. Ce projet et ses exigences sont une urgence absolue pour remédier de manière pérenne à la pénurie des professionnels, de santé, y compris dans les zones rurales. Il est vital de pourvoir les postes vacants liés aux sous-effectifs ainsi qu'aux départs en retraite prévisibles et massifs. Pour les nouveaux diplômés en médecine, formés grâce à l'investissement de la Nation au travers des budgets publics affectés aux centres hospitaliers universitaires par la sécurité sociale et l'Education nationale, il est nécessaire que leur soit appliquée la contrepartie d'un engagement de servir dans la Fonction Publique Hospitalière, pendant une durée égale au triple de la formation dans la limite de cinq ans. A défaut, ils rembourseront des sommes perçues pendant la formation au prorata du temps de service leur restant à accomplir.

¹ Créé en 1971 pour limiter le nombre d'étudiants en médecine à 8000 par an. Ce nombre a été réduit chaque année dès 1978 pour descendre en dessous de 4000 à partir des années 90 et conduire aux déserts médicaux.

De nouveaux dispositifs de formation doivent être mis en place en urgence afin de permettre aux praticiens diplômés en dehors du territoire national et exerçant en France, une mise à niveau équivalente à celle des praticiens formés dans l'hexagone.

En finir avec ces structures mises en place pour nuire à l'intérêt général

Les Conseils de l'ordre, dont celui des médecins créé sous Pétain, doivent être dissous pour leur rôle à encourager la soumission des praticiens aux laboratoires pharmaceutiques, pour participer à la réduction des formations de médecins pour limiter la concurrence afin de développer les dépassements d'honoraires.

Les ARS installées par les gouvernements de droite et de gauche pour désorganiser le système de soins, casser l'hôpital public, réduire les réponses aux besoins de santé des populations doivent être restructurées au profit de nouvelles directions départementales du sanitaire et du social.

Totalement illégitime l'ARS désavouée en Région Centre -Val de Loire comme dans quelques autres régions depuis, sur le PRS (Plan Régional Santé) par le CESER, le Conseil régional et plus de 60 000 habitants de la région ne peut plus se prévaloir de sa position pour imposer la régression aux salariés du secteur et aux populations.

La CGT se prononce pour une seconde faculté de médecine à Orléans ou dans une autre ville de la région (Bourges ou Châteauroux par exemple).

La CGT exige la dotation des moyens nécessaires pour l'hôpital public.

Elle se prononce pour :

- une Sécurité sociale à 100%, financée par les cotisations sociales et non par l'impôt. Et prenant en charge la perte d'autonomie,
- la levée de la taxe sur les salaires des personnels des hôpitaux publics qui permettrait une économie de 4 milliards d'euros soit 12% du salaire des soignants.
- La suppression du forfait hospitalier
- L'interdiction des dépassements d'honoraires
- La suppression des ARS.

Ces propositions ne sont pas utopiques. Pour les financer la CGT formule cinq propositions :

1 - Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales qui réduisent les budgets de 35 milliards d'euros de la protection sanitaire et sociale.

2 - Asseoir les cotisations sociales sur l'ensemble de la rémunération des salariés, y compris les primes et l'épargne salariale.

3 - Créer un fonds de garantie des cotisations, financé par une cotisation complémentaire aux cotisations patronales, qui permettra de prendre en charge les impayés de cotisations qui représentent une perte annuelle de plusieurs milliards d'euros pour la Sécurité sociale

4 – Augmenter la part patronale des cotisations sociales en constante régression depuis des années.

5 – Mettre fin aux non-paiements des cotisations sociales, mises en non-valeur pour les grands groupes.

La CGT se prononce enfin pour un grand service public de la recherche pharmaceutique, une gestion et un contrôle citoyen sur l'industrie du médicament car il est avéré qu'un certain nombre d'industries

pharmaceutiques, par les prix pratiqués, pille les comptes de la Sécurité sociale et ne développe la recherche que pour ce qu'il y a de plus rentable !

C'est dans ce cadre que le Comité régional CGT a mis en circulation une pétition qui a recueilli plus de 60 000 signatures dans la région, qu'il a organisé une manifestation régionale rassemblant 1000 personnes le 29 mars 2018 devant l'ARS (Agence régionale de santé), puis une présence des personnels de santé à la séance plénière du CESER le 16 avril 2018. Ce qui a eu pour conséquences :

- le rejet unanime du CESER du plan régional santé,
- un vote majoritairement négatif du Conseil régional,
- une saisine citoyenne du CESER sur la situation de l'hôpital public en région Centre-Val de Loire,
- elle vient d'aboutir à l'adoption par le CESER d'un rapport (février 2019) confirmant ce que la CGT n'a cessé de dénoncer depuis trente ans en région centre -
- l'audition de la CGT le 15 juin 2018 sur la situation de l'hôpital public dans la région.



4 – Promouvoir l'éducation et la formation toute au long de la vie.

L'état des lieux

L'éducation est toujours marquée par le décrochage scolaire et par le niveau important d'échec scolaire conduisant des jeunes à l'exclusion sociale et cela malgré toutes les annonces depuis plusieurs années dans notre région. Tout doit être mis en œuvre pour que tout jeune sorte de l'école primaire avec les connaissances fondamentales de base.

Le budget de la formation professionnelle a été mobilisé pour former des demandeurs d'emplois ce qui nécessite un vrai bilan de la quantité mais aussi de la qualité des emplois créés.

Le bilan du SRADDT

Les objectifs fixés par le Conseil Régional dans ce qu'il intitulait ambition 1 : passer de 58.000 à 70.000 étudiants, et Ambition 7 : donner à chacun sa chance de se former

Pour la Cgt : Les mesures impulsées par les gouvernements successifs basées sur l'élitisme et la sélection sociale professionnelle -exemple Parcoursup, ont eu pour conséquence une augmentation de l'échec scolaire et un affaiblissement de la formation professionnelle.

Nos propositions :

La CGT se prononce pour une Sécurité sociale professionnelle et un nouveau statut du travail salarié pour sécuriser les parcours professionnels avec la garantie des droits acquis attachés à la personne. La formation doit être qualifiante et diplômante et non limitée aux besoins immédiats des employeurs.

La CGT revendique un renforcement régional de l'enseignement professionnel public et du service public de la formation professionnelle

pour les adultes (AFPA). Elle propose que la Région soit la première Région :

- à mettre en place la gratuité des transports pour les jeunes en formation et les étudiants
- à élaborer des plans ambitieux de logements adaptés aux jeunes en formation, à des prix de loyers adaptés, notamment lors de leurs mobilités professionnelles, voire gratuits dans les situations sociales le justifiant.

5 - Promouvoir l'épanouissement par la culture et le sport.

L'état des lieux

Notre région a de nombreux atouts pour favoriser la culture et le sport de masse même si les moyens humains dédiés reposent en partie sur des emplois aidés qu'il conviendrait de requalifier en CDI.

Le bilan du SRADDT

L'objectif Ambition 5 : favoriser la culture pour tous et ambition 13 : faire partager les richesses des territoires.

Notre analyse

Le tourisme, les loisirs ont fait l'objet d'une très importante promotion par la puissance publique, le Conseil régional, les Conseils départementaux. A la fois pour promouvoir un patrimoine exceptionnel et pour développer de nouvelles activités. (Plus de 50 châteaux et monuments historiques d'exception ouverts à la visite, dont Chambord, Blois, Chaumont, Chenonceau, Amboise...), la création de ZOO et parcs d'attractions (Beauval, La Touche, Center Parc) après la période des golfs.



L'accès à la culture et au sport de masse, se heurtent de plus en plus à des contraintes financières que la mise en place des chéquieres «CLARC» par le Conseil régional ne résout pas.

Il en est de même pour la pratique culturelle ou le sport de haut niveau souvent contraints de rechercher des financements extérieurs (sponsoring, mécénat) qui placent les associations et clubs en total dépendance. Nous demandons que ces activités et les équipements soient financés par des fonds publics et que cessent les politiques publiques qui conduisent au regroupement des associations et des clubs sportifs et à la disparition des plus petits. Alors qu'il existe des structures adaptées et publiques pour former des sportifs de haut niveau, celles-ci sont en voie d'être privatisées. Nous condamnons ces choix. Enfin nous déplorons les méthodes du Conseil Régional qui ont conduit à la fermeture de Culture O Centre.

Nos propositions

Pour la CGT, le tourisme ne peut être qu'un petit segment de l'activité économique et du travail salarié. Une région ne peut se développer sans une industrie forte et un maillage conséquent de services publics.

La promotion du tourisme d'affaires, autour des grands domaines du tourisme lucratif (chasses en Sologne notamment ...), génère une dépense publique très lourde pour des intérêts privés qui se conjugue à un aménagement et encadrement des territoires qui les défigurent et portent atteinte à la faune et la flore (enrillagements des espaces).



Actuellement des millions de touristes se déplacent en Région Centre pour son patrimoine historique. Ce secteur qui produit de l'activité

économique pour l'hôtellerie et la restauration, les infrastructures, le bâtiment, les services publics, mais il engendre aussi une saisonnalité qui montre le caractère temporaire de ce secteur. La précarité du travail, des rémunérations, l'absence de garanties collectives sont dominantes malgré, là encore, une élévation des niveaux en termes de diplômes et qualification des salariés.

Nous proposons que le projet de célébrer les 500 ans de la Renaissance en région Centre en 2019 (François 1^{er} – Léonard de Vinci ... « un des premiers travailleurs détachés »...) permette de créer une identité forte pour valoriser

l'ensemble exceptionnel du patrimoine culturel des six départements. Pour la CGT, cette célébration doit être un moment fort pour promouvoir la place et le rôle incontournable des travailleurs, des créateurs, des bâtisseurs, du peuple, tout ce savoir-faire contre ceux qui veulent réhabiliter la monarchie. Cela nécessite pour le présent et le futur, l'amélioration du statut social (conventions collectives, salaires...).

Nous proposons un renforcement du soutien aux associations sportives et culturelles y compris de leur fonds de financement respectif.

Culture et sport doivent contribuer à l'émancipation des citoyens et être accessibles pour tous les âges.

Nous proposons le doublement du budget de la culture et du sport.



II – PARVENIR AU DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL SALARIE POUR TOUTES ET TOUS ET AU PLEIN SALAIRE

6 - Le travail salarié

Dans son projet le Conseil régional s'était fixé l'objectif de réussir le développement économique de la Région par un fonds régional pour l'emploi et la formation (FREF) avec des territoires zéro chômeur.

L'état des lieux

La situation du travail salarié demeure très dégradée, la précarité touche tous les secteurs et, conjuguée à l'accélération permanente du chômage de masse, ébranlent les conditions de vie des populations et développent, entre autre, inégalités pauvreté et exclusions.

La puissance publique travaille depuis plusieurs décennies, de concert avec le patronat à faire glisser la notion de travail salarié dans le concept d'emploi. L'objectif de cette manipulation idéologique vise, en fait, à ne plus reconnaître les qualifications des salariés et à faire disparaître toutes les garanties collectives qui encadrent le travail, au profit de l'employabilité et des compétences.

Au nom de l'emploi, du soutien à l'emploi, des sommes énormes d'argent public ont été englouties pour le patronat et particulièrement les grands groupes avec au bout du compte un bilan économique et social désastreux. Non seulement le volume de salariés disposant d'un travail ne progresse pas mais en dehors des deux départements où ont été mises en place les métropoles d'Orléans et de Tours, le recul est confirmé par la dernière étude du 2^{ème} trimestre 2018 n° 21 de l'URSSAF. Pire encore, la région Centre- Val de Loire est confirmée dans son avance par rapport aux autres régions en matière d'intérim avec 6,3 % du total du travail salarié de la région contre 4,4 % au niveau national. L'industrie est à nouveau en difficulté dans ses différentes activités. Etat, Régions et

patronat, pour des objectifs quelquefois contradictoires, veulent traiter et organiser le travail salarié et la formation en les assujettissant au capital. En fait, il s'agit d'un bras de fer qui dure depuis des décennies pour, à la fois, prendre le contrôle des fonds de la formation professionnelle, le contenu de celle-ci et passer l'ensemble dans la logique de l'Union européenne, celle du libre marché dans « une concurrence libre et non faussée ». La recherche du travail salarié est dédiée aux agences d'intérim, au secteur associatif. Ce secteur est mis à contribution pour la promotion de « l'emploi », du coaching et pour la recherche « d'emploi ». Pour les privés de travail, dont plus de 50 % ne perçoivent plus aucune indemnisation de chômage, leur sort est renvoyé à Pôle emploi, la nouvelle « usine » à détruire les chômeurs et ses propres salariés. Grâce aux différents accords ratifiés entre les organisations syndicales réformistes et le patronat, les chômeurs sont de plus en plus fliqués, traqués dans leur vie et leur parcours et sans cesse menacés de suspension de leurs indemnités. Cette traque permanente accentue le phénomène de non inscription, de marginalisation d'un grand nombre de salariés privés de leur droit au travail et le développement du travail dissimulé. Cette logique économique et politique a permis le développement d'un secteur associatif de l'insertion, la réinsertion, derrière lequel, pour une partie, se trouve le patronat, des confessions religieuses et d'autres obédiences et officines... L'activité de ce secteur a pour effet d'assimiler progressivement les chômeurs à des publics victimes de handicaps, de maladies, d'accidents, des personnes sorties de détention... de telle sorte qu'on les présente comme des exclus de la société en lieu et place de ce qu'ils sont : des salariés à part entière. Comme quoi, la valorisation maximum du capital va toujours avec une dévalorisation maximum des salariés !

Sous-traitant du patronat et relai des politiques d'employabilité, de reconversion..., ce secteur de l'insertion et la réinsertion a pour mission

d'organiser la recherche du travail salarié, et de contraindre les publics concernés à l'acceptation de l'inacceptable.

La formation est concédée au patronat pendant que les outils publics d'enseignement et de formations que sont l'Education Nationale et l'AFPA (Association nationale de Formation Professionnelle pour les Adultes) subissent les assauts des libéraux pour les privatiser.

Le bilan du SRADDT

« 1 Une société de la connaissance porteuse d'emplois »

Notre analyse :

Entre les discours officiels, les affichages d'intention et les actes, il y a la réalité de la vie dans les territoires de la région. Les politiques d'attractivité pour promouvoir « l'emploi », qu'elles soient nationales ou déclinées dans les territoires par les différents groupes politiques qui se sont convertis à la religion libérale sont toutes des politiques de soumission aux exigences des grandes firmes transnationales. Faire croire aux citoyens que c'est au niveau des régions qu'il serait possible de parvenir à des territoires zéro chômeur en déversant des fonds publics aux entreprises est un leurre. Toute l'expérience au cours des quarante dernières années nous le prouve. C'est oublier, ou vouloir le faire oublier, qu'il existe des actionnaires et que l'objectif de l'entreprise capitaliste c'est avant tout de réaliser des profits. Les seules obligations imposables aux entreprises en matière sociale, relèvent de la loi votée par l'Assemblée nationale. Les Régions n'ont donc pas pour vocation à se substituer au rôle des parlementaires, sauf à mettre fin à la Représentation nationale au profit de grandes Régions, de la destruction de la Nation et de la République comme y travaille l'Union européenne. Les Conseils régionaux ne représentent que des guichets afin que les entreprises présentent des dossiers pour capter l'argent public au travers

des aides économiques, des fonds de la formation, des aides à l'innovation, la recherche..., sans aucune contrepartie.

Nos propositions :

La CGT analyse, revendique et propose pour défendre les intérêts matériels et moraux des salariés de répondre en priorité à l'intérêt général.

C'est avec cette ambition qu'elle milite pour :

- **Un nouveau Statut du travail salarié,**
- **Une Sécurité sociale professionnelle.**

Ces ambitions inscrites dans les perspectives de nouvelles conquêtes sociales sont indissociablement liées à l'exigence d'une réduction massive de la durée du travail, sans perte de salaire.

Depuis une trop longue période les aides aux entreprises se sont multipliées faisant d'elles les premières assistées de France sans que celles-ci ne se soldent par le développement du travail salarié, l'amélioration des conditions de vie et de travail de leurs personnels.

Dans le même temps les salariés ont été pressurés par le gel des salaires et des retraites, et par des amputations à répétition de leurs salaires, de leurs retraites, leurs cotisations et allocations sociales.

La sphère institutionnelle régionale dans sa majorité continue à penser qu'il n'existe pas d'autre alternative que de soutenir financièrement les entreprises sans se soucier du fait que des dizaines de milliers de salariés et leurs familles vivent dans la souffrance et la galère.

Le refus au plan politique de rompre avec cette logique conduit au refus d'analyser les raisons des difficultés des entreprises sous traitantes, des

petites PME et TPE toutes dépendantes des grands groupes qui organisent le bal, pillent l'argent public et pressurent le salariat.

Nous proposons que le secteur bancaire qui doit devenir propriété publique participe au développement des activités économiques, du travail salarié dans le cadre de la création d'un fonds public régional. Il consisterait à se porter en garantie lors de crédits bancaires.

Ce fonds pourrait permettre :

- l'installation d'entreprises dans des territoires défavorisés
- l'installation ou le développement de PME industrielles.
- le développement de l'économie circulaire.

Nous proposons de créer une structure financière publique régionale qui conduira à la création d'un fonds public bancaire régional.

Les représentants des salariés des entreprises qui bénéficient de ces soutiens financiers devront pouvoir en suivre et en contrôler l'utilisation, notamment les investissements et les conséquences sur le travail salarié et son évolution. Les salariés et leurs représentants devront pouvoir solliciter cet outil public.

Face aux défaillances financières, particulièrement des petites entreprises, aux terribles conséquences pour les salariés, les collectivités locales, les activités, la CGT propose de créer ou de développer, dans chaque département, une structure de lutte contre les difficultés financières. Sous l'égide des préfets avec la participation de l'URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), la Banque de France, les Finances publiques. Celle-ci permettrait d'intervenir très tôt et pallier les difficultés avec un nouveau droit au crédit (avec des

garanties et sous contrôle des représentants des salariés) pour lutter contre les carences bancaires et les décisions de liquidation judiciaire.

La CGT revendique la suppression sous les formes actuelles des tribunaux de commerce dont les membres sont juges et parties, et par conséquent des liquidateurs judiciaires. La CGT revendique plus de rigueur de la puissance publique à l'égard des cabinets d'experts comptables et de leurs pratiques...

7 – Réindustrialiser la région Centre.

L'état des lieux

En Région Centre en 2017, l'industrie génère 17% du PIB régional (contre 10% pour la France) (hors armement). 70% des échanges sont réalisés avec l'UE, notamment avec l'Allemagne qui est le premier client et le premier fournisseur de la Région.

Les principaux secteurs sont : Industrie agro-alimentaire (9,5% des effectifs) ; Pharmacie (6,2% des effectifs) ; Chimie ; Cosmétique ; Métallurgie (5,8% des effectifs) dont une majorité de sous-traitants) ; plasturgie (7,4% des effectifs) ; caoutchouc (5,1% des effectifs) ; Matériel informatique, informatique, électronique...

Quatre pôles de compétitivité ont été mis en place à coup de déversements de fonds publics pour répondre aux exigences des groupes : Cosmétique Valley (parfumerie/cosmétique) ; S2E2 (sciences et systèmes de l'énergie électrique orienté nouvelles sources d'énergie) ; Elastopole (caoutchouc industriel et pneumatique) ; DREAM (ressources en eau).

Neuf pôles d'excellence ou clusters également installés grâce aux deniers des contribuables assurent le maillage des principales filières et des

principaux secteurs du territoire : industrie, pharmacie, services, agro-alimentaire et agriculture.

En termes de distribution territoriale de l'activité, on peut distinguer trois secteurs

- Le nord de la Région Centre : fortement industrialisé dans les années 70 grâce aux décentralisations provenant de l'Île-de-France mais qui n'a pas suffi à compenser la destruction du travail salarié.
- Le sud de la Région Centre : terre d'agriculture et d'industries lourdes fortement touchées par les restructurations. Entreprises surtout PME et TPE et grande diversité de secteurs.
- L'axe ligérien : zone la plus dynamique en termes d'emplois, fortement tertiaires. Y sont les deux plus grandes agglomérations (Tours et Orléans) qui concentrent commerces et services. Les effectifs industriels y sont inférieurs à la moyenne régionale.

Le bilan du SRADDT

Il est très révélateur que le SRADDT n'ait pas inclus comme principal objectif de réindustrialiser la région. Seul le dossier de l'usine du futur a mobilisé les acteurs économiques, ce qui est pour la CGT la confirmation de l'engagement de l'exécutif régional à soutenir, après celui de la promotion et du soutien financier à la mise en place du Lean, essentiellement la recherche des gains de productivité des groupes.

Notre analyse :

En région Centre, comme sur le territoire national, les restructurations se sont le plus souvent résumées à des fermetures, des délocalisations, des plans de licenciements, avec un seul objectif : rémunérer davantage le capital. La mise en concurrence des salarié-e-s sur les territoires nationaux, entre les pays, et sur toute la planète en est le moteur.

Quant aux « pôles de compétitivité et d'excellence » abondamment arrosés de fonds publics, ils ont entraîné des plans massifs de restructurations et contribué à la désertification des territoires (Michelin à Joué-lès-Tours et à Bourges, Hutchinson à Châlette-sur-Loing ...)

Très frappée par les restructurations au cours des quarante dernières années, la Région Centre a vu ses industries tronçonnées, délocalisées, fermées générant :

- abandons de productions dans l'industrie de l'imprimerie (livre, journaux, magazines, chéquiers, affiches,...), de la machine outils, de l'électronique, du verre, de la céramique, de l'électroménager, de la téléphonie, de la fabrication des caméras, de l'automobile, de la défense, de l'aéronautique, du bois, de l'ameublement, de la literie, des cuirs et peaux, du matériel agricole...
- désertification industrielle et des territoires, effondrement des recettes locales et augmentations des dépenses sociales et en même temps densifications des activités et des populations sur l'axe ligérien.

Ces restructurations ont fait l'objet d'un déversement invraisemblable de fonds publics pour accompagner la casse et apaiser la colère des salariés et populations. Elles ont conduit à justifier la régression des services publics, les abandons de formations techniques dans l'Education nationale au profit de l'apprentissage et des formations sous le contrôle du patronat.

Patronat et puissances publiques se sont accordés pour spécialiser les activités sur les créneaux jugés les plus rentables pour les grands groupes dans le cadre d'un partage entre les régions. Cette logique a conduit à la spécialisation des filières et à privilégier

certains territoires au détriment d'autres dans le cadre des pôles d'excellence.

Une industrie automobile et aéronautique qui reste présente mais essentiellement structurée dans une sous-traitance de plus en plus spécialisée, mise en concurrence et dominée par les grands donneurs d'ordre. La CGT lutte pour la réimplantation d'unités de construction automobile et aéronautique, la relocalisation des productions externalisées sachant que plus de 3/4 des pièces qui constituent les véhicules de marques françaises, sont fabriquées hors de nos frontières.

L'industrie automobile reste une filière importante au niveau régional. Elle est constituée d'un réseau de sous-traitants de premier, deuxième et troisième niveau, totalement soumis aux injonctions des donneurs d'ordres que sont les constructeurs, les grands équipementiers français et étrangers.

Dans le cadre de la mise en concurrence, ces sous-traitants pour parvenir à des seuils de rentabilité compatibles aux exigences de leurs actionnaires n'ont cessé de réduire les niveaux sociaux, de restructurer et de délocaliser les productions avec l'aide financière de la puissance publique.

La CGT revendique :

- une réorganisation des productions automobiles, privilégiant les circuits courts, la réintégration des productions délocalisées de la région,
- une politique industrielle cohérente entre les régions pour relancer cette industrie au plan national.

Une industrie agroalimentaire en plein développement

La CGT se bat depuis plusieurs décennies en région Centre- Val de Loire pour le développement, l'organisation de cette filière et la transformation des productions agricoles sur le territoire régional.

Première région céréalière de France (Cf. tableau Agreste Centre- Val de Loire – page 54), l'essentiel des céréales produites sont transportées hors région après stockage et spéculation pour être transformées à des centaines, voire des milliers de kilomètres. Les fruits et légumes le sont également. Les animaux élevés pour la consommation alimentaire sont eux aussi transportés pour être abattus et transformés à l'extérieur de la région.

Pour endiguer les effets de la casse industrielle et leurs conséquences humaines, sociales et économiques, plusieurs collectivités locales ont promotionné l'implantation des activités industrielles de l'agroalimentaire, particulièrement sur le Loir-et-Cher, l'Indre et le Loiret.

De nouvelles zones d'activités dédiées à ce secteur, comme à Contres (Loir-et-Cher) ont été installées pour la présence des groupes qui à la fois ont bénéficié des largesses des collectivités territoriales et des exonérations des cotisations sociales et fiscales. Profitant du système « guichet ouvert » pour financer les entreprises, ces dernières ont séparé les unités de productions en entités économiques différentes sur les mêmes périmètres d'activités pour :

- ponctionner davantage d'exonérations,
- échapper à la réglementation sociale,
- obtenir l'implantation, à la solde des contribuables de la région, d'un centre de « formatage » à la certification(CQP) « maison » des salariés, en lieu et place d'une formation professionnelle qualifiante et diplômante reconnue et validée par l'Education nationale.

Les productions de biscottes, biscuits, madeleines, gâteaux, viennoiseries plats préparés, conserves..., ont été développées avec le renfort de fonds publics déversés aux groupes du secteur et pour structurer les zones d'activité et infrastructures. Cent cinquante-cinq entreprises relèvent de ce secteur dans la région dans lesquelles les conditions de travail sont particulièrement pénibles alors que les profits réalisés par les groupes sont en constante augmentation. Les niveaux de salaires et de qualification demeurent très faiblement reconnus, malgré le perfectionnement des connaissances des salariés qui justifie un autre niveau de qualification, de salaire et de droits sociaux.

Ces productions réalisées à partir de matières premières importées pour une part afin d'obtenir toujours plus de marges pour les actionnaires ne règlent pas la question de la transformation sur place des productions agricoles régionales. Ces modes de productions portent atteinte à l'environnement avec des transports massifs de marchandises par la route, et à la qualité des produits liée aux matières premières achetées au plus bas des prix du marché.

Une industrie d'habillement qui, après avoir subi d'énormes restructurations se réorganise sur le haut de gamme nécessitant plus de savoirs et savoirs faire ; mais il convient de mesurer que 80% des vêtements vendus en France sont produit hors de l'hexagone. La CGT revendique la création d'une véritable filière intégrée de l'industrie de la maroquinerie de luxe (Vuitton, Hermès, Chanel, Gucci...) présente dans quatre départements de la région (18, 36, 37, 41).

Une industrie de défense transformée avec les privatisations en industrie d'armement. Celle-ci s'est structurée et spécialisée dans le commerce et la production, d'armes, de commandes de bord des avions, de lanceurs de munitions, de missiles, de mines, d'obus et de roquettes. La spécialisation des entreprises privées du secteur place la région centre

au premier rang de la production des munitions. Cependant la CGT, qui a toujours milité pour la paix et le désarmement considère que la production d'armes ne doit être créée qu'à un seul but : **la défense de la paix et la protection de la sécurité intérieure et ne doit en aucun cas servir à des fins commerciales avec des gouvernements belliqueux et fascistes.**

Une industrie cosmétique centrée sur le haut de gamme avec la présence de marques de renom qui se sont structurées avec l'apport des fonds publics.

Une industrie pharmaceutique également très présente structurée autour de la production de médicaments très rentables, dont la recherche, la production, la commercialisation, échappent à la maîtrise publique (Cf. propositions de la Fédération nationale des industries chimiques - FNIC CGT).

Une industrie énergétique structurante avec quatre centrales nucléaires (Belleville dans le 18, Dampierre dans le 45, Saint Laurent dans le 41 et Chinon dans le 37), 3 barrages hydro-électriques sur la Creuse dans le département de l'Indre. Plusieurs parcs éoliens (15% de la production éolienne nationale). La plus grande réserve de stockage de gaz d'Europe située à Chémery et Soings-en-Sologne dans le 41, Céré-la-Ronde dans le 37. Par sa production, la région Centre se situe au 2ème rang des régions productrices d'électricité. La CGT propose le traitement sur place ou à proximité des centrales des matériaux irradiés avec l'implantation de nouvelles unités de traitement capables de le réaliser sans risque pour les salariés et les populations.

Un secteur du bâtiment et des travaux publics qui s'est organisé comme l'industrie pour développer la rentabilité pour les grands groupes qui sont les réels donneurs d'ordre dans des marchés publics faussés. La relance de ce secteur passe par une augmentation de la commande

publique et les financements publics afférents à la rénovation des réseaux, la construction de nouvelles infrastructures publiques, de nouveaux hôpitaux, de nouveaux collèges, lycées et logements sociaux... Ce qui nécessite une totale transparence des marchés publics et la création de lots permettant aux entreprises locales de répondre aux appels d'offre.

Un massif forestier très important avec de nombreuses forêts domaniales, dont une partie de celle de Tronçais, des forêts privées immenses à l'exemple de la Sologne.

Des productions agricoles notamment céréalières très importantes avec la Beauce sur le 28, 45, 41, la Beauce berrichonne sur le 18 et le 36 qui sont transportées hors de la région et du pays pour être transformées à des milliers de kilomètres (ex : le lin).

Un immense territoire viticole situé principalement sur quatre départements de la région (18, 36, 37, 41), qui est l'objet d'une véritable réorganisation avec une densification des exploitations et des productions, elles aussi, de plus en plus sous le contrôle de groupes internationaux. La CGT est attachée au maintien et la maîtrise de petites et moyennes exploitations orientées vers la qualité et la diversification des cépages et des productions viticoles.

Nos propositions

Le choix du développement industriel comme axe central du combat syndical de la CGT constitue **d'abord la réponse à une urgence** : la désindustrialisation massive de notre Région durant ces trente-cinq dernières années. Laisser le processus se poursuivre c'est à coup sûr, voire à court terme, une désertification générale des territoires avec une extension de la misère, l'exode des activités et des populations.

L'exigence de produire français doit être aussi portée dans les perspectives de développement industriel.

Faire le choix de la reconquête industrielle, c'est **se donner les moyens de mettre en débat avec les salariés toutes les questions fondamentales** :

la réponse aux besoins des populations ; la coopération au lieu de la concurrence ; les enjeux environnementaux ; l'utilisation des ressources ; les biens communs ; la recherche et les nouvelles technologies : les services publics ; les garanties collectives (la qualification, les salaires) ; la formation (initiale, professionnelle, continue...) ; l'organisation du travail ; la diminution du temps de travail ; la sécurité sociale professionnelle et le nouveau statut du travail salarié ; le droit d'intervention des salarié-e-s dans les entreprises : la propriété des moyens de production : le rôle de l'Etat stratège, de la puissance publique ; l'appropriation publique et le contrôle des secteurs d'activités stratégiques de production et de financement.

Quelques pistes et exemples possibles de reconquête industrielle en Région Centre- Val de Loire

Il est urgent d'inverser la tendance : **une région sans industrie est une région sans avenir**. La région Centre-Val-de-Loire possède des atouts qui méritent valorisation, une autre logique de développement. Premier atout les capacités de ses habitants, (savoirs, savoirs faire) de la jeunesse en devenir, des actifs comme des retraités qui participent à la vie et au fonctionnement de la société. Ces savoirs et savoirs faire existant dans notre région constituent des éléments de réponses pour y parvenir. Prenons quelques exemples concrets :

La filière bois.

Le bois abattu dans les forêts domaniales et privées est transporté au départ par camions vers l'Allemagne ou la Chine pour être transformé et nous revenir sous forme de meubles, huisseries, panneaux, planches etc.... Les scieries de la région ont été fermées en nombre, les entreprises d'ameublement et de production de panneaux délocalisées. Il n'existe plus de véritable filière bois sur le territoire capable de répondre à la demande et aux objectifs annoncés de privilégier les circuits courts, réduire les émissions de CO2 et de préservation de l'environnement !

Des entreprises avec **une filière de déconstruction** (Romorantin, Châteauroux et Châteaudun) existent pour les véhicules roulant, les avions civils et militaires, d'autres pour l'électroménager, les munitions. Les matières déconstruites (acier, aluminium, laiton, cuivre) sont ensuite acheminées par camions pour être refondues en Allemagne pour une partie et en Chine pour une autre, après avoir été transportées par camions, bateaux et nous revenir pour être usinées dans les entreprises du secteur automobile, de l'aéronautique, du spatial, de l'armement, de la mécanique, etc....

Alors qu'existe des moyens technologiques avec les fonderies électriques pour transformer les matières déconstruites sur place et les réutiliser. Au nom du profit ces propositions portées notamment par la CGT dans notre région ont été écartées !

Cette filière qui pour une partie fonctionne dans des conditions sociales assez déplorable mériterait une connexion plus étroite avec les filières de productions (auto, aéronautique, électroménager, armement) et de déconstruction. Sa structuration et son développement impliquent une pression de la puissance publique sur les constructeurs et des choix politiques pour promouvoir les circuits courts.

Historiquement, la Région Centre avec ses établissements de production d'armes et de munitions, ses salariés ont été des éléments clés pour la

défense nationale, la diversification civile de la recherche et des productions.

Dans l'armement une possible ré-industrialisation/diversification de l'activité existante pourrait générer l'augmentation du travail salarié, des qualifications et des réponses aux besoins de la défense et des besoins civils.

Le combat pour la paix et le désarmement a toujours fait partie des priorités de l'action de la CGT. Il se conjugue à son engagement contre le colonialisme, l'occupation des territoires, et la confiscation de la souveraineté des peuples par les puissances impérialistes. Cet engagement syndical pacifiste et progressiste de la CGT est indissociable de la lutte pour la sortie de la France des conflits extérieurs dans lesquels elle est engagée et du retour à une défense nationale non agressive.

Compte tenu des difficultés de l'Etat français à se fournir en munitions petits calibres pour les nouveaux fusils de l'armée (fabriqués en Allemagne), face aux nombreux accidents avec les balles achetées en Israël, ou en Italie, (les balles explosant dans les canons, de nombreux soldats ont été blessés, défigurés...). Les entreprises **TDA, MANURHIN, NOBEL- sport** se sont rapprochées pour mettre en place un consortium français pour fabriquer les munitions petits calibres pour les fusils de l'armée française, et ont présenté ce projet aux ministères de la Défense et de l'Intérieur.

L'entreprise Thalès LAS France (ex TDA), basée à la Ferté-Saint-Aubin (45), qui fabrique des bombes, roquettes, fusées de bombes, mines anti-char... peut devenir une pièce maîtresse pour la réappropriation de ces productions abandonnées par l'Etat.

Ce projet pourrait conduire cette entreprise à fabriquer la partie métallique (la douille et l'étui de la balle), à raison de 100 millions de

pièces par an. Travail en continue, en 3X8, 7 jours sur 7. Le prix de vente d'une balle étant de 35 cts d'euros prix fixé par les pays concurrents. D'importants enjeux financiers et politiques sont au centre de la décision de réaliser ou pas ces munitions.

Réaliser ces productions serait parvenir au retour de la maîtrise et fabrication des munitions dans le périmètre de la Nation dans une entreprise où l'Etat est actionnaire, dans laquelle la direction du site recherche avant tout la rentabilité financière.

Sans réorientation de cette logique économique par la puissance publique, ce projet sera abandonné au profit de la concurrence extérieure avec une perte de maîtrise qui accentue la dépendance de l'armée française et la perte du savoir-faire. Cet exemple après la bataille victorieuse menée par la CGT pour faire annuler le plan de licenciements à la Ferté-Saint-Aubin en 2004, montre une nouvelle fois que la logique de la course aux gains pour les actionnaires est contraire aux intérêts de la Nation, à ceux des salariés et du Peuple de France.

Ecarter les propositions de la CGT de mise en place de plan de formation pour répondre au défi de l'élévation des nouvelles technologies pour développer des productions civiles et militaires utiles à la Défense nationale, à l'exemple du projet des salariés pour détourner les tornades, montre à quel point l'intérêt général dans ce secteur sous le contrôle des intérêts privés est tout à fait subsidiaire.

Il renvoie aux positions prises de longue date par la CGT sur le contrôle, la maîtrise dans le cadre de la Nation de l'ensemble du secteur de la défense en opposition avec la fabrication d'armements pour développer les guerres et enrichir les marchands d'armes.

A l'expérience des productions réalisées en Région Centre, il est urgent nationalement de revenir sur le fond sur les questions de défense,

d'exiger la sortie de la France de l'OTAN, d'intégrer l'ensemble des entreprises d'armement dans une Défense nationale, sous le contrôle et la gestion des citoyens et de leurs représentants élus à l'Assemblée nationale, pour les choix stratégiques, les productions et les investissements.

Ce secteur comme celui des transports, de l'enseignement, de la santé, de la justice, des finances, de la protection sanitaire et sociale concerne l'ensemble du salariat et des citoyens.

Machine Outils

La région Centre a fait partie des régions Françaises dans lesquelles, l'industrie de la machine outils occupait une place importante dans les activités économiques. Au fil des politiques d'externalisation et d'abandon des savoirs et savoir-faire, la puissance publique a participé à l'accompagnement des fermetures d'entreprises, aux abandons de productions, à la perte des connaissances et à l'arrêt de nombreuses formations liées à ce secteur.



Aujourd'hui, le bilan est lourd et sans appel, la France est totalement dépendante de l'Allemagne, du Japon, de l'Italie, de la Chine, principaux pays producteurs de machines-outils.

Cette situation qui se conjugue dans les entreprises de l'agro-alimentaire, de la cosmétique, de la métallurgie notamment à l'externalisation de tout ce qui n'est pas considéré par les dirigeants et actionnaires comme cœur de métier, a conduit à la liquidation des services de maintenance et d'outillage.

Cette gestion, à courte vue, conduit à l'incapacité des entreprises à intervenir en cas de pannes, à modifier des outillages pour répondre à de nouveaux besoins de productions.

Des machines produites à l'extérieur sont mises en sommeil durant des semaines, voire plusieurs mois, faute de savoir-faire capable à proximité de réparer ou monter de nouveaux outillages. Les gâchis de productions, qui s'amplifient faute de connaissances et de formations, sont ensuite répercutés sur les consommateurs et sur la société. Il faut ajouter un management pathogène (LEAN) qui oppose quantité et qualité de productions.

Cette filière industrielle stratégique appelle, dans le cadre national, un engagement clair de la puissance publique. Cet engagement constitue une priorité pour une politique industrielle de reconquête et relocalisation des productions inscrite dans un aménagement harmonieux des territoires. Il implique également des choix en matière d'investissement pour l'Education nationale afin de former les jeunes et les salariés aux technologies nouvelles et besoins de métiers de celle-ci.

La CGT n'écarte pas l'hypothèse de la création de consortiums industriels sous le contrôle des salariés capable de reconquête dans des secteurs majeurs pour la Nation (énergie, industrie, eau, armement...)

8 – Promouvoir les circuits courts

L'état des lieux

L'économie circulaire est un concept trop théorique et souvent limité au recyclage. Ce concept appelle une clarification sur le fond.

Portée par les promoteurs de la construction européenne pour permettre le déversement de fonds publics aux grands groupes, cette intention peut

apparaître d'un premier abord comme positive mais elle est en fait inatteignable dans une économie capitaliste.

La mise en place d'une autre logique dans les modes de productions et d'échanges exige d'affronter le débat public d'un véritable changement de société à l'ordre du jour de tous les conflits sociaux.

Le bilan du SRADDT

L'économie circulaire n'a pas été une ambition clairement identifiée dans le SRADDT

Notre analyse et nos propositions

Le développement humain nécessite de se poser la question de l'utilisation des ressources naturelles (qui ne sont pas inépuisables) et du devenir de nos déchets. Minimiser et optimiser le recours aux diverses ressources naturelles (métaux, minéraux, ressources fossiles...), recycler nos déchets pour les valoriser, en extraire de l'énergie (biogaz, biomasse, incinération), organiser le bouclage de cycle des matières premières en réutilisant les déchets d'une production pour une autre production, en démantelant et recyclant, s'organise et se réfléchit dès le départ du cycle du produit. L'écoconception nécessite de la recherche en amont, un outil industriel réfléchi et adapté. Permettre cette optimisation, c'est également développer les circuits courts afin que la production se rapproche des lieux de consommation et éviter ainsi les gaspillages, générés par exemple par les transports routiers.

Relancer l'industrie

La CGT propose de sortir du profit immédiat et du produire pour produire.

Soutenir l'emploi, l'industrie en proximité est essentiel pour l'économie circulaire.

Les humains doivent produire leurs biens de consommation, dans la mesure du possible là où ils sont, pour satisfaire leurs besoins. L'emploi envisagé ne peut se limiter aux emplois de réinsertion, des emplois dits sociaux et solidaires. Il ne peut y avoir des emplois de « seconde zone » que ce soit pour les chaînes de tri ou pour la récupération de pièces détachées ou encore pour la réparation (type lave-linge, etc.).

La matière première dite secondaire (réutilisable) récupérée par la collecte constitue un enjeu notable pour notre industrie régionale. L'obsolescence programmée (durée de vie limitée d'un produit) n'est pas acceptable. Au contraire, une autre logique économique exige des garanties fortes de durabilité et tout un travail d'explication aux citoyens et à la jeunesse dès l'entrée à l'école pour changer les mentalités conditionnées par la publicité. Il s'agit bien de sortir de cette logique mortifère de la consommation pour la consommation dans laquelle les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits mais dans laquelle des productions inutiles et coûteuses en énergie et en ressources naturelles sont mises sur le marché dans l'unique but d'augmenter inlassablement les profits.

Notre objectif, à la CGT, est de relocaliser l'industrie dans les régions, au plus près des lieux de vie et de travail avec l'embauche de milliers de salariés qualifiés en CDI. Les délocalisations, outre le fait qu'elles ont un impact négatif sur le travail salarié, l'économie du pays et des territoires, ont de lourdes conséquences en matière environnementale.

La région Centre faisait partie des régions dans lesquelles, la confection, les cuirs et peaux étaient très présents dans l'Indre-et-Loire, l'Indre et le Loir-et-Cher. Pour augmenter la rentabilité financière, les groupes donneurs d'ordres de ces filières ont poussé aux délocalisations accompagnées de l'argent public vers les pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe de l'Est.

Les vêtements sont aujourd'hui produits à des milliers de kilomètres, acheminés par avions et bateaux pour une qualité globalement peu satisfaisante et avec l'utilisation de matières et colorants souvent nuisibles pour la santé.

9 – Promouvoir une agriculture de qualité notamment biologique en direction des populations

L'état des lieux

La région Centre est une région agricole partagée entre l'agro-industrie et une agriculture plus patrimoniale qui est en danger en raison des politiques qui conduisent à la concentration et densification des exploitations, des aléas climatiques, conjoncturels (chute des cours) et des pressions de la grande distribution à l'origine des ventes à perte qui conduisent des agriculteurs à des situations extrêmes (1suicide d'agriculteur tous les deux jours au niveau national).

Le bilan du SRADDT

Objectif 5 produire en respectant la nature

Notre analyse : Face aux difficultés de la filière, le Conseil régional du Centre- Val de Loire est confronté à ses propres contradictions politiques.

Pour avoir soutenu et continuer à soutenir l’UE et sa construction, la PAC, mise en place pour liquider les petits exploitants, celui-ci tente de jouer au pompier de service pour limiter la propagation de l’incendie. Les retards pris dans le versement des aides européennes (fonds FEADER) mettent des agriculteurs dans de grandes difficultés qui menacent la pérennité de leur exploitation en montrant la perversité des politiques

Grandes cultures et oléoprotéagineux en 2017 en Centre-Val de Loire

	Superficie (ha)	Rendement (q/ha)	Production (1 000 q)	Evolution de la production 2017/2016 (%)
Blé tendre	665 105	72	47 673	57
Blé dur	86 005	64	5 538	157
Orge, escourgeon	306 790	65	20 064	30
Avoine	13 245	43	641	131
Mais-grain (hors semences)	113 100	106	12 028	46
<i>Mais grain irrigué</i>	75 750	116	8 796	29
<i>Mais grain non irrigué</i>	37 350	87	3 232	130
Triticale	23 260	48	1 121	36
Colza	270 640	38	10 324	12
Tournesol	61 690	31	1 923	114
Pois protéagineux	28 270	39	1 097	81
Féveroles et fèves	12 380	23	282	119

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2017

agricoles communes !

Nos propositions

La CGT défend l’existence de petites exploitations agricoles, la diversification des productions et propose de rompre avec la logique productiviste néfaste en termes de surconsommation des ressources en eau et d’environnement. Elle revendique une politique agricole basée sur une agriculture biologique et raisonnée orientée vers des productions nouvelles d’oléagineux peu consommateurs d’engrais et d’eau (lupins...)

et dégagée du diktat des transnationales américaines et allemandes fournisseurs de fertilisants, de désherbants et de semences transgéniques.

Pour maintenir les revenus des agriculteurs, la CGT propose la valorisation des circuits courts du producteur aux consommateurs, le développement des coopératives et la valorisation du monde agricole, notamment en direction du tourisme qui trouvera des produits de qualité y compris en dehors des productions viticoles connues et réputées.

La CGT revendique la création d'usine de transformations céréalières et de végétaux, la création d'abattoirs ainsi que la création d'une filière de transformation des produits de la chasse.

III – FAVORISER LE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS COLLECTIFS, NOTAMMENT LE RAIL

10 – L'urgence climatique

L'état des lieux

En 2016, les émissions enregistrées de gaz à effet de serre (GES) ont été supérieures de 3,6 % aux objectifs fixés par le Ministère de la transition écologique et solidaire ; les chiffres de 2017 ne devraient pas être meilleurs. Ce dérapage est particulièrement marqué dans le bâtiment et les transports. Les transports représentent 34 % de la consommation finale énergétique et sont responsables de l'émission de 29 % des GES, de 61 % de l'oxyde d'azote et de 32 % des particules fines (PM 10 et PM 2,5).

Le bilan du SRADDT

Chapitre 3 – Une mobilité et une accessibilité renforcée – Ambition 16
Soutenir le choix de mobilité douces et des économies d'énergies

Notre analyse

La Région consacre en 2018, 40% de son budget aux transports. Elle a rouvert des lignes de fret et a des projets de réouvertures de lignes aux voyageurs. La gratuité des transports scolaires extra urbains est un choix politique qu'il faut souligner. Malgré ces choix, la fréquentation du TER diminue.

Nos propositions

La CGT propose que le Conseil régional mène des campagnes pour sensibiliser l'ensemble de la population de la région Centre-Val de Loire, qu'elle soit rurale ou urbaine sur ces préoccupations environnementales. Les populations pourraient être informées régulièrement de la baisse engendrée des gaz à effet de serre, des résultats des mesures politiques pour réduire les transports routiers, les émissions de Co2 des entreprises et collectivités locales.

Le ferroviaire doit être structurant pour l'aménagement de l'ensemble de nos territoires et constituer une des premières priorités au transport de masse dans un souci écologique de développement économique et social des villes de la région. Notre région dispose d'agglomérations et de circonscriptions quasiment toutes reliées par le rail.

Notre objectif :

- favoriser le report modal et développer les transports collectifs,
- améliorer les infrastructures selon les besoins des populations,
- développer l'intermodalité vélo - bus - tram ou covoiturage organisé - gare - TER ou TET (Trains d'Equilibre des Territoires).
- Il est aussi important de souligner que les relocalisations de l'industrie, des emplois près des lieux d'habitation permettent de limiter les déplacements.

11 – La qualité des transports collectifs avec la promotion de l’inter modalité

L’état des lieux

Notre Région, autorité organisatrice de transport (AOT) a vu ses pouvoirs renforcés avec la gestion des transports scolaires puis la gestion des lignes TET (trains d’équilibre des territoires). 32 rames Bombardier 2 niveaux (OMNEO) vont équiper les 3 lignes TER : Paris – Tours, Tours – Montluçon et Bourges – Nevers.

Le bilan du SRADDT

Troisième chapitre : une mobilité et une accessibilité renforcée. Ambition 17 augmenter de 50% l’usage du TER.

Notre analyse

Le conseil régional dans ses choix politiques, sous pression des usagers et acteurs du service public des transports, s’est trouvé dans ses choix confronté à ses propres contradictions. Répondre d’un côté aux attentes, de l’autre soutenir le marché libre et non faussé dans lequel la SNCF dans sa logique de financiarisation de ses activités s’oppose à la conception même du service public ayant pour conséquence, selon le vieil adage « quand on veut tuer son chien, on dit qu’il a la rage », que l’opérateur public est globalement défaillant et les usagers sont excédés par :

- des retards fréquents
- des suppressions de trains non annoncées
- des compositions de rames insuffisantes
- des conditions de confort souvent critiques (propreté, usages des toilettes, prises de courant en pannes ...).

Les transports au centre de notre objectif de reconquête

Ne pas nous attaquer avec les salariés à ces logiques ne peut que conduire à un engrenage destructeur des productions et du travail salariés.

La CGT propose de reprendre l'initiative sur le champ des transports ferrés pour désenclaver les territoires et cela d'autant plus avec la métropolisation (2 pour la région).

Développer des moyens de transports adaptés aux besoins des populations pour les déplacements des personnes et des marchandises.

Cet objectif suppose aussi pour la CGT d'avoir des ambitions : d'ouvertures et de réouvertures de ligne ferroviaires telle celle de Chartres Orléans, Blois Romorantin, Bourges Châteauroux, de reconstruire des gares de marchandises, de reconvertir les transports routiers, la logistique qui l'accompagne ainsi que les salariés de ces secteurs.

Nos propositions

- Dans la continuité de Rémi (Réseau de mobilité interurbaine) ..., la CGT propose un titre unique de transport qui permettrait d'acquitter aussi bien le parking relais pour sa voiture, le bus ou le tram pour se rendre à la gare et le TER.
- Un portail internet d'information et de vente de billetterie unique ne doit pas faire obstacle au maintien de guichets d'information et de vente dans les gares et dans les territoires par de nouveaux services à créer ou à développer.

12 – L'ouverture à la concurrence menace la qualité des transports ferroviaires en région Centre- Val de Loire

L'état des lieux

La législation européenne et les Etats complices, notamment l'Etat français, prévoit l'ouverture à la concurrence en 2020 pour la grande vitesse et en 2023 pour les TER.

Les Régions se préparent à l'ouverture à la concurrence pour 2023.

Face à cette concurrence dont le mode routier est le premier gagnant, et à la perspective de la généralisation de la libéralisation du mode ferroviaire, les désastres pour l'intérêt général des privatisations sont avérés en France comme dans les autres pays où ce processus a été engagé. Le Conseil régional doit continuer à résister à l'offensive visant à la libéralisation des transports ferroviaires en faisant appel au soutien des usagers et de la population, et cela d'autant plus que les députés devront voter la future loi d'orientation des mobilités et des infrastructures. Grâce aux mobilisations collectives et un engagement volontariste en faveur du service public, en opposition à la logique privilégiant les dividendes des actionnaires au détriment des populations, des collectivités et de la Nation, les projets des libéraux dans ce secteur peuvent être battus en brèche.

Les dates « buttoirs » souvent citées quant à l'ouverture à la concurrence (2019 pour les trafics nationaux, 2023 pour les trafics conventionnés régionaux) ne sont pas inflexibles non plus. Le rapport SPINETTA lui-même, en raison de spécificités propres à l'Île de France propose de reporter l'ouverture à la concurrence à 2033 et 2039 pour les lignes RER.

Certaines Régions souhaitent livrer des lignes par appels d'offres à des opérateurs privés ou publics, à l'exemple des régions PACA, Grand-Est, Hauts de France mais aussi plus près de notre région les Pays de Loire. La Région Bourgogne-Franche-Comté était aussi candidate, mais après mobilisations massives des cheminots et des populations, l'article 19 de la convention qui prévoyait l'ouverture à la concurrence de la ligne Dijon-Besançon ou Dijon-Belfort et le transfert possible des agents, du

matériel roulant et des centres de maintenance a été retiré. Ainsi, la convention a été résignée jusqu'en 2025.

La convention TER Centre qui arrive à terme en 2020, doit être renégociée avec SNCF mobilité afin de mener une politique d'aménagement du territoire en s'appuyant sur les étoiles ferroviaires Tours-Saint-Pierre des Corps et Orléans-les Aubrais ainsi que les axes Tours-Bourges et Orléans-Châteauroux avec jonction à Vierzon. Cela donnerait une dynamique au six agglomérations moyennes (Bourges-Chartres, Blois-Châteauroux, Montargis-Dreux) mais aussi aux seize pôles de centralité (Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Argenton sur Creuse, Le Blanc, La Châtre, Issoudun, Amboise, Chinon, Loches, Romorantin, Vendôme, Gien, Pithiviers et Aubigny sur Nère).

Le bilan du SRADDT

Objectif 15 : intégrer la région à la grande vitesse.

Le SRADDT avait comme ambition d'augmenter de 50 % l'offre de fréquentation ferroviaire à l'horizon 2020. Cet objectif ne sera pas atteint mais la Région ne doit pas renoncer à augmenter l'offre de transports collectifs et améliorer les temps de parcours par des investissements d'avenir, avec l'aide de l'Etat, pouvant se financer sur un long terme (50 à 60 ans).

Notre analyse

Pour la CGT, les transports ferroviaires relèvent d'un service public moderne et efficace. Elle est donc opposée à l'ouverture à la concurrence qui entraînera la fermeture de lignes déficitaires, des liaisons par car et la captation par le privé des lignes qui sont les plus bénéficiaires. Au contraire, le service public, par un budget global, permet de financer l'ensemble des dessertes pour tous. La complexité de la chaîne ferroviaire

nécessite une production intégrée et la maîtrise de toutes ses composantes au niveau des bassins de vie et d'emplois.

Nos propositions

Dans le cadre de la « revoyure » de la convention TER la CGT propose :

- des objectifs plus stricts de qualité et de ponctualité : le retard doit devenir exceptionnel.
- des objectifs de confort à bord à amplifier ;
- une offre en phase avec les besoins des usagers notamment pour le cadencement et les horaires avec des instances de concertations décentralisées (au moins une par département - de préférence une par bassin de vie) ;
- une amélioration de l'information disponible en gare comme sur internet et l'amélioration du dépôt des réclamations ;
- un changement de modalités des recettes attendues avec comme objectif l'augmentation de la fréquentation en constante diminution ;
- une communication régulière du bilan carbone des TER avec la poursuite de l'électrification des lignes ;
- la gratuité pour les lycéens, les étudiants, les apprentis, les jeunes en formation,
- la prise en charge, dans le cadre des CRST (contrats régionaux de solidarité territoriale), de financements dédiés aux travaux collectifs publics conduisant à la gratuité.

- Une compatibilité entre les différents modes de transports publics, les horaires de correspondances et besoins de l'ensemble de la société, entreprises, salariés, lycéens, étudiants.

Nous proposons de maintenir l'ambition de compléter le maillage territorial avec :

- la réouverture aux voyageurs du tronçon Voves - Orléans, pour terminer la liaison Chartres - Orléans, et ainsi relier la préfecture de l'Eure-et-Loir à celle du Loiret. Et cela donnerait une dynamique au territoire de la Beauce. L'axe Châteaudun-Austerlitz via Voves est aussi un appui pour dynamiser l'habitat sur cette ville qui permettrait de désaturer la fréquentation Chartres-Montparnasse pour la reporter vers Austerlitz via Dourdan.
- des travaux d'urgence sur la ligne Tours - Loches, en étudiant l'opportunité de la réouverture aux voyageurs du tronçon Loches – Châteauroux sont d'autant plus nécessaires que la RD 943 est un axe routier accidentogène et que 85% du transport des personnes utilisant le réseau TER se fait par la route.
- Faire de cette ligne un axe structurant pour permettre à Châteauroux (aéroport capable d'accueillir des avions de grandes capacités) de faire la jonction avec le réseau TGV directe pour Lille, Strasbourg, pour rejoindre Le Mans et la Bretagne mais aussi Bordeaux, donnerait une perspective de développement économique et sociale au département de l'Indre et allégerait le trafic dans les gares parisiennes.
- Afin de garantir l'accès aux services publics de l'Etat et avec le souci de protéger l'environnement et de lutter contre le réchauffement climatique, la construction de lignes ferroviaires

permettant d'accéder aux préfectures et sous-préfectures, est nécessaires entre Romorantin et Blois. Ce, d'autant, que la RD 765 est très encombrée ! Cette réouverture de ligne sur l'ancien réseau conjuguée à la rénovation de la partie Blois-Vendôme, permettrait le transport des usagers du sud de la région vers le nord à partir de Châteaudun.

- Etudier les transports possibles par voies navigables, la Loire, voire les canaux (canal latéral à la Loire, canal de Briare, canal du Loing) en particulier sur lesquels d'importants travaux seront nécessaires pour les consolider, les calibrer aux besoins en respectant l'environnement.

Nous proposons de renforcer les étoiles ferroviaires et les liaisons périurbaines :

- favoriser les transports collectifs à faible émission de CO2 à travers les étoiles ferroviaires de Tours - Saint-Pierre des Corps, d'Orléans - Les Aubrais et de Chartres,
- développer les relations tram - train y compris en soutenant financièrement les futures lignes de tram en projet,
- ré-ouvrir aux voyageurs la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire et étudier l'opportunité d'une extension vers Montargis puis Gien,
- étudier l'opportunité de réouvertures aux voyageurs des lignes Orléans – Pithiviers, Blois-Romorantin, Bourges-Châteauroux.

Nous proposons de conjuguer les différents modes de déplacements (inter modalité) en rajoutant le développement des pistes cyclables pour faire de notre région, en sus de la Loire à vélo la plus grande région favorisant le vélo compte tenu du succès du train-vélo. Mais cet objectif

implique d'augmenter les capacités d'accueil à bord des trains (La CGT prend acte de la modernisation des rames des trains « Interloire » qui ont intégré des wagons entiers destinés aux vélos, bien que le confort dans ce type de rames est insuffisant pour les trajets).

Le développement des pistes cyclables doit être organisé dans le cadre d'une réelle concertation avec les populations riveraines des cours d'eau, des voies navigables et canaux où ne circule plus de bateaux (canal du Berry et de la Sauldre). Celle-ci doit prendre en compte les attentes des habitants, des usagers (pêcheurs, chasseurs, plaisanciers, bateliers) avec leurs associations et les collectivités locales.

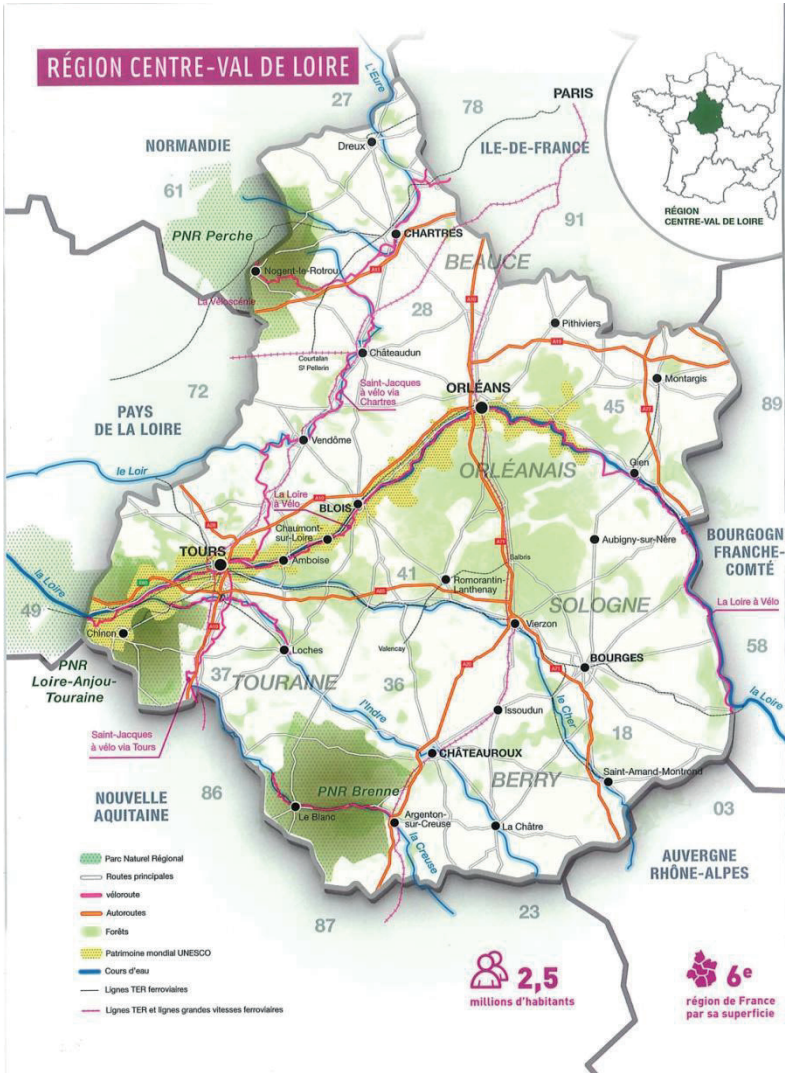
13 – Des transports en France et en Europe

L'état des lieux

En dehors des lignes TET (Trains d'équilibre du territoire), deux grands projets permettraient d'améliorer la mobilité et l'aménagement des territoires :

- le projet POLT : Paris – Orléans – Limoges – Toulouse
- le projet POCL : Paris – Orléans – Clermont- Lyon

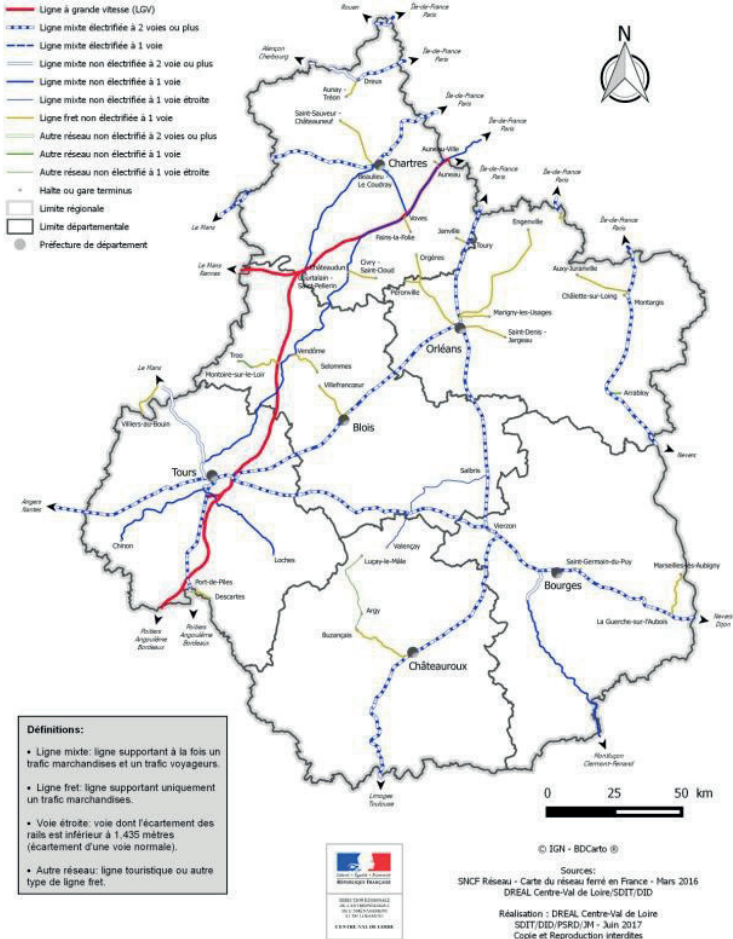
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Réseau ferré national exploité en région Centre-Val de Loire

Légende

- Ligne à grande vitesse (LGV)
- - - Ligne mixte électrifiée à 2 voies ou plus
- - - Ligne mixte électrifiée à 1 voie
- Ligne mixte non électrifiée à 2 voies ou plus
- Ligne mixte non électrifiée à 1 voie
- Ligne mixte non électrifiée à 1 voie étroite
- Ligne fret non électrifiée à 1 voie
- Autre réseau non électrifié à 2 voies ou plus
- Autre réseau non électrifié à 1 voie
- Autre réseau non électrifié à 1 voie étroite
- Halte ou gare terminus
- Limite régionale
- Limite départementale
- Préfecture de département



Dans son rapport sur le SRADDT, le Conseil Régional se fixe comme Ambition 15 : intégrer la région à la grande vitesse.

Notre analyse :

Les rapports DURON et SPINETTA ont renvoyé aux calendes grecques le projet POCL pourtant structurant pour nos territoires. La CGT propose de poursuivre la bataille avec les salariés, les populations et avec les élus disponibles pour agir et pouvoir faire aboutir ce projet.

Le projet POLT, qui était en bonne voie, est retardé ce qui est inacceptable

Nos propositions.

- une région reliée aux autres régions françaises et aux pays du nord, de l'est et du sud de l'Europe.

La position centrale de notre région lui confère des atouts pour répondre aux besoins de ses habitants qui veulent se déplacer en sécurité et rapidement déjà d'un département à l'autre de notre région, ensuite vers d'autres régions. La gestion des TET peut être de nature à favoriser ces mobilités infrarégionales à condition que l'Etat continue à s'engager sur le coût engendré par ce transfert.

- la modernisation de la ligne POLT (Paris - Orléans - Limoges - Toulouse) s'inscrit elle aussi dans les mobilités infrarégionales ; le projet est en bonne voie avec une modernisation du matériel et une amélioration attendue de la vitesse à 200 km/h. L'agenda pour la rénovation des sillons et pour le changement de matériel, prévu pour 2020, doit être respecté.

- le projet POCL (Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon) ne semble plus être une priorité gouvernementale. La CGT reste attachée à ce projet essentiel pour l'aménagement de nos territoires, en particulier ceux

du sud de la région et à la recherche d'un consensus sur le tracé entre les régions Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté.

- la région dispose de deux aéroports, Châteauroux et Tours, financés en partie par des fonds publics. L'avenir de ces deux aéroports est lié : cela nécessite une stratégie commune et non concurrente, ce qui serait suicidaire aussi bien dans le domaine industriel que dans le transport de passagers. La Région doit favoriser le développement des deux aéroports comme outils du développement économique, industriel et commercial de toute la région.

Plus particulièrement l'aéroport régional de Châteauroux Déols dispose de capacités extrêmement importantes (surface, dimension de la piste, capacités de stockage, hangars etc...). De lourds investissements ont été opérés par le Conseil régional, au fil des années, pour moderniser et augmenter les capacités de cet établissement public régional. L'abandon des projets d'implantations de nouveaux grands aéroports sur le territoire national, la saturation des transports sur la région l'Île-de-France offrent de nouvelles perspectives pour le trafic et les activités de l'aéroport régional de Déols-Châteauroux. En effet, celui-ci peut être un atout pour développer l'activité économique sur le sud de la région, favoriser le développement du travail salarié et de la vie dans les communes, avec l'élévation du trafic passagers, du fret, de la maintenance des Aéronefs civils, de la déconstruction des avions civils en fin de vie. Augmenter l'activité de cet aéroport régional implique de favoriser l'accès pour les voyageurs et les marchandises par le réseau ferré existant en l'adaptant aux besoins nouveaux.

14 – La prise en charge des frais de transport par les employeurs

L'état des lieux

Il existe actuellement le VTA (versement du transport additionnel).

Analyses et propositions

Que la prise en charge des frais de transport soit égalitaire au plan régional dans l'ensemble des territoires et professions avec un socle minimum de 50% pour tendre à la gratuité.

15 – Le retour des entreprises dans les zones rurales pour réduire les déplacements.

L'état des lieux



Force est de constater que les voyageurs quotidiens des TER, TET et TGV sont des travailleurs contraints d'accepter des offres d'emplois loin du domicile familial, des travailleurs contraints à des déplacements dans le cadre des restructurations et réorganisations d'entreprise.

Le Conseil régional n'aborde pas cette question dans son projet.

Notre analyse :

Il est urgent que la Région politique lutte contre la désertification économique de certains territoires par le soutien à l'installation de nouvelles entreprises, par l'amélioration du cadre de vie des salariés et des populations en développant l'accès aux services publics de proximité (éducation, santé, culture, transports, haut débit...).

Nos propositions

- Changer de culture par l'obligation faite aux employeurs de la prise en charge des frais de transports.

- Inciter les entreprises à financer des transports collectifs pour leurs salariés (service de cars) dans les grandes entreprises et sur les zones d'activité.

16 – Sécurité et accessibilité des transports collectifs partout

L'état des lieux

La Région consacre des moyens financiers pour la rénovation des gares, la suppression des passages à niveau, la rénovation des quais, l'accessibilité en gare ce qui en soit est utile et nécessaire mais pose au fond le problème de la gestion de ce mode de transport public arrosé par les fonds publics pour les profits des actionnaires.



Le plan du SRADDT :

Les objectifs se retrouvent dans le chapitre 3 « une mobilité et une accessibilité renforcées ».

Notre analyse

La volonté affichée du Conseil régional se heurte à la politique de la SNCF visant à supprimer des gares, des guichets et des contrôleurs dans les trains.

Pour la CGT, la sécurité et la sûreté pour les usagers sont des impératifs sur lesquels, la puissance publique doit être déterminée avec des exigences.

Le SRADDET devra consacrer un chapitre important à la sûreté des modes de transports et à la sécurité des usagers. Cela signifie :

- sûreté des passages à niveau dangereux

- sureté des modes de transport,
- sécurité des personnes transportées aussi bien dans les bus scolaires que dans les TER,
- amélioration de l'accessibilité dans les gares routières et ferroviaires et les aéroports.

Cela nécessitera la présence de salariés formés et qualifiés sous statut pour assurer la sécurité des voyageurs.

La présence d'agents d'accompagnement et de contrôleurs, dans les TER et dans les TET, est impérative pour assurer la sécurité des personnes en lien avec le cas échéant les services de police ou de gendarmerie ou avec des professionnels de santé.

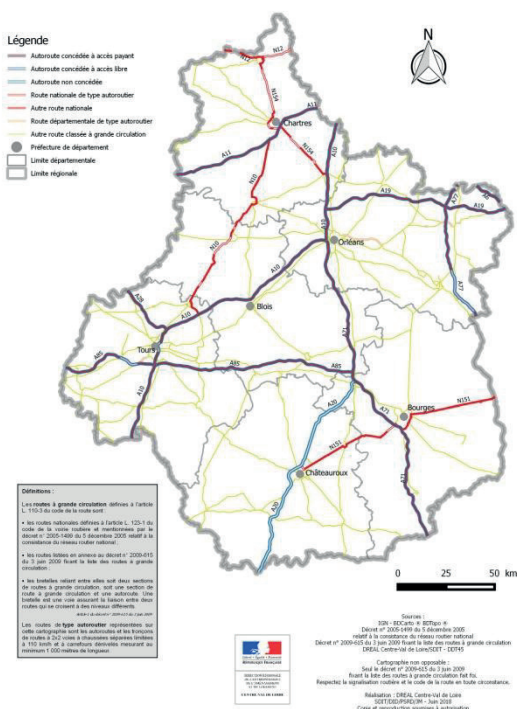


17 – Un réseau routier de qualité

Cette compétence ne appartient pas à la région. Si la CGT privilégie les transports collectifs, le rail en priorité parce qu'il est, du fait de la massification, le plus économe en CO2, elle considère que ce sujet doit être discuté entre la Région et les Conseils départementaux qui ont la

compétence et la gestion des infrastructures routières.

Routes à grande circulation en région Centre-Val de Loire



zones géographiques situées en milieu rural doivent pouvoir être desservies dans les meilleures conditions à partir d'un réseau routier

remis en parfait état. L'Etat doit assumer ses responsabilités en matière de continuité territoriale et d'égalité de traitement des citoyens. Les collectivités locales doivent réviser leur politique d'investissement en privilégiant l'intérêt général. La région Centre par sa position géographique est traversée par plusieurs autoroutes avec un important trafic (A10, A85, A71, A28, A19). **La gestion des autoroutes mise en place par l'Etat constitue un véritable scandale.** Les contribuables ont financé leur mise en place, les usagers paient des prix exorbitants et les actionnaires encaissent des profits colossaux. La CGT revendique que cesse cette gabegie par la réappropriation publique de la gestion des autoroutes et la gratuité des déplacements pour les automobilistes.

Concernant la RN 154 entre Orléans et Chartres, la CGT a pris position, dans le débat public, pour une voie rapide, gratuite et non une concession autoroutière pour laquelle les libéraux se battent depuis plusieurs années en dépit de l'opposition d'une grande partie des populations. Ces aménagements routiers ne doivent pas s'opposer ou retarder la rénovation de la ligne Chartres-Orléans ; le rail doit être prioritaire.

La CGT juge urgent la création d'une voie rapide entre Tours et Châteauroux, la D983 étant saturée. Cette création ne doit pas s'opposer à la modernisation du tracé rail Tours – Loches puis de la rénovation des sillons entre Loches et Châteauroux.

IV – FAVORISER LA REVOLUTION INFORMATIONNELLE

18 – Assurer une couverture numérique de tous les territoires

Plan Très Haut Débit : et si l'on passait vraiment à la vitesse supérieure ?

L'état des lieux

Le rapport du Conseil régional sur le SRADDT se fixe pour objectif le très haut débit pour 70% de la population et l'internet rapide pour tous

Notre analyse

A travers les contrats de plan Etat-Région, notre Région s'est heurtée aux choix sélectifs des gouvernements successifs conduisant à des zones blanches et au manque de moyens financiers nécessaires.

L'ouverture à la concurrence et la fragilisation de l'opérateur historique, France Télécom a conduit à un retard considérable dans la couverture numérique de tous les territoires.

France Télécom était prête à développer la fibre optique dans tous les territoires. L'ouverture à la concurrence et la lutte acharnée des opérateurs privés a mis un frein à ce processus. Là où jadis toute habitation notamment rurale disposait une ligne téléphonique, de nombreuses zones géographiques sont dépourvues de réseaux et d'Internet de qualité, ceci étant vrai dans les zones urbaines et dans les zones rurales.

Dans un communiqué du 18 décembre 2017, la Fédération des activités postales et de communication CGT (FAPT CGT) a réagi à une annonce du gouvernement à la conférence des territoires. Après avoir promis, le 9 juin dernier, un accès à Internet à très haut débit à tous les Français en 2022, dans la continuité du plan THD lancé par l'ancien gouvernement, l'exécutif a annoncé, le déblocage de 100 millions d'euros afin de permettre notamment aux 1,5 million de foyers sur les 5 millions oubliés

d'investir dans du matériel permettant l'accès à internet avec d'autres moyens que la fibre.

Ce point d'étape, confirme que l'on est loin des belles promesses des gouvernements successifs et surtout des attentes des usagers. En effet, on se dirige inévitablement vers un développement du « THD » à plusieurs vitesses et donc d'un risque de nouvelle fracture numérique en fonction de la zone où l'on habite et des moyens dont on dispose. Ce choix politique est contradictoire à l'heure où le digital prend une part importante dans notre société (e-administration, e-santé, etc.).

Les annonces du gouvernement ne répondent pas aux enjeux du numérique et de l'accès au très haut débit pour tous. Pour la CGT, il est urgent d'accélérer le déploiement du Très Haut Débit sur tout le territoire, permettant de couvrir 100% de la population en 2022, tout en priorisant la fibre optique.



Pour la CGT, il est nécessaire d'arrêter de faire peser le déploiement de la fibre sur les finances des collectivités, qui sont déjà en difficulté face au désengagement de l'État. Il est également nécessaire de mettre à contribution les opérateurs, qui, dans un secteur où la marge est supérieure à 30% (comparable à ceux du luxe et des industries pétrolières), refusent d'investir et dépensent des sommes folles en droits sportifs, achats externes et dividendes, parfois en s'endettant.

Pour la CGT il faut aussi pousser les GAFA (Google, Apple, Amazon et Facebook) à contribuer. Ce sont en effet les plus gros consommateurs de bandes passantes. Or, ils ne participent pas au financement du THD sur

notre territoire, y compris par l'impôt, grâce à de subtiles montages financiers, permettant de s'en exonérer ou bien de payer des sommes dérisoires par rapport aux milliards d'euros de profits générés !

Face aux enjeux du très haut débit pour tous et du droit à la communication, la CGT revendique une appropriation publique et démocratique du secteur des télécommunications qui permettrait notamment d'imposer aux opérateurs et GAFAs d'investir sur leurs fonds propres, une maîtrise publique et nationale des réseaux ; l'intervention des citoyens dans les choix stratégiques : et la fin de la précarité et des emplois atypiques dans ce secteur.

19 – Favoriser la connaissance pour toutes et de tous des nouveaux outils numériques tout en préservant les relations humaines.

Pour les libéraux de droite comme de gauche, le numérique est l'outil pour saborder les services publics, supprimer massivement des implantations et des emplois. Il est aussi, dans le monde de l'entreprise, l'outil pour gagner en productivité, en valeur ajoutée et donc en profits au détriment des salariés.

La CGT a toujours été favorable à la modernisation des entreprises si elle conjugue amélioration des conditions de travail, réduction du temps de travail, partage égalitaire de la valeur ajoutée, primaire et secondaire en terme de salaires, de reconnaissance des qualifications et de développement du travail salarié en contrat stable.

La fracture numérique existe et une masse importante des citoyen-ne-s en souffre.

Après la révolution industrielle, le numérique est une nouvelle révolution informationnelle et elle doit bénéficier aux habitant-e-s et aux salarié-e-s pour gagner de nouveaux droits sociaux.

La région doit avoir pour ambition de permettre à tous les habitants la maîtrise des outils afin d'être acteurs de la révolution informationnelle.

V – PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET AU-DELA NOTRE PLANETE.

20 – Lutter contre toutes les formes de pollutions, notamment industrielles

L'état des lieux

Le développement humain suppose de rompre avec les politiques économiques actuelles qui sont en échec, et d'aller vers un autre type de croissance fondée sur des modalités de production et une exploitation des richesses plus équitables, en anticipant les transitions nécessaires, de manière à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux salariés et à leurs familles. Ce changement de cap est le seul à même d'avancer vers un développement respectueux de l'Humain et de la planète, sur des bases économes en ressources et en énergie. Ce mode de développement implique d'agir pour la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement fondées sur la revalorisation du travail et la préservation de l'environnement, en associant les enjeux sociaux et environnementaux. Cela concerne l'économie des ressources fossiles, la préservation du climat, la gestion et la protection de la biodiversité, la limitation des rejets polluants, la maîtrise des secteurs nouveaux comme celui des biotechnologies.

Le projet de SRADDT de l'exécutif régional indiquait vouloir produire en respectant la nature !

Nos propositions

Pour la CGT, la question du développement humain implique tout à la fois une approche nationale et internationale. Il s'agit d'une approche globale, qui suppose :

- de créer un grand secteur public de l'énergie intégrant l'ensemble de la filière, qui permettrait de développer, dans la sécurité, les moyens nécessaires et de les mettre en synergie au service de l'intérêt général et des générations futures ;
- d'engager la réindustrialisation locale en réhabilitant une politique industrielle capable de favoriser les circuits courts entre les productions et les réponses aux besoins, limitant ainsi considérablement les flux mondiaux de transport et développant le travail salarié qualifié. Ce recentrage des activités au plus près des besoins des populations doit aussi être travaillé à l'échelle nationale afin d'assurer la cohérence entre les territoires et la répartition des richesses sur l'ensemble des territoires ;
- de mettre en place de manière efficace, et dans des conditions socialement satisfaisantes, des filières de traitement et de revalorisation des déchets industriels (automobile, matériel électronique, électroménager, caoutchouc, plastique etc...) à l'instar de la filière de démantèlement des navires en fin de vie, civils et militaires, dans une dimension nationale, voire mondiale, de nature à répondre à la question incontournable de leur déconstruction, dépollution et recyclage. Il doit être mis fin à l'envoi de nos « déchets » vers les pays les plus pauvres.
- de mettre en œuvre des mesures draconiennes en matière de prévention, de surveillance et de transparence sur les risques industriels et technologiques ;
- d'instaurer la politique de l'eau dont la France a besoin, avec pour objectif de répondre tout à la fois aux exigences de qualité de la ressource et aux besoins de la population, actuels et à venir ;

- d'élargir les droits des salariés et des populations, leur permettant d'intervenir efficacement sur les enjeux environnementaux et de garantir un véritable droit universel à l'information environnementale des populations.

21 – Améliorer la qualité de l'eau

Les documents de planification (SDAGE — Schémas d'aménagement et de gestion des eaux par grand bassin) et programmes de mesures (actions) restent enfermés dans la logique technocratique de l'Union européenne dont les directives sur l'eau exposent à de graves dangers avec les bouleversements climatiques (suppression des ouvrages sur les cours d'eau notamment...). Les moyens et la cohérence des différents outils, comme des politiques entre elles, sont en cause. Avec des différences selon les bassins, il y a constat d'une insuffisance de couverture territoriale et de déclinaison des actions ; pas assez de SAGE à l'intérieur des bassins, pas de liens assez forts avec les différents contrats territoriaux, pas assez de moyens et de résultats pour la police de l'eau (administrative ou judiciaire).

Entre le « grand cycle » et le « petit cycle » (eau potable/assainissement eaux usées/eaux pluviales) de l'eau, il y a des vides. Le besoin d'ingénierie publique est reconnu, renforcé par le recul important de l'ingénierie publique d'État dans les territoires ces dernières années sur ce sujet.

Les citoyens ne sont pas associés aux décisions affectant la gestion de l'eau. Est également en question la part de couverture des coûts par les prix de l'eau et celle relevant de la fiscalité locale (et de la fiscalité nationale via le budget de l'État). Les consommations domestiques acquittent l'essentiel des dépenses (par exemple, la solidarité assurée par

les Agences de l'eau est financée à 82 % par les ménages sur le total des redevances 2,3 Md e/an). Or les investissements nécessaires dans la gestion du petit cycle de l'eau (dépenses annuelles de 17 Md e), comme dans celle du grand cycle (dépenses annuelles de 5,6 Md e), ne doivent et ne peuvent reposer autant sur les ménages. Outre la contribution plus forte des entreprises au prix de l'eau, une part de budgets d'investissements des collectivités territoriales et une part de budget général d'intervention de l'État doivent être assumées. La mise en œuvre du principe pollueur payeur, critiquable comme principe et critiqué par la CGT, s'avère assez peu efficace. Appliqué à l'eau, il se révèle inéquitable (les ménages payent trop...) et déresponsabilisant pour certaines branches d'activités. On peut parler dans ces cas de « droits à polluer ». L'usage de la notion de « pollueur responsable » doit se développer, avec plus de recours aux pénalités financières et aux sanctions administratives de la police de l'eau et des installations classées.

Les industries utilisatrices de 11% de la ressource en eau, restituée à 94 %, sont susceptibles de générer d'importantes pollutions. Les politiques menées ces trente dernières années ont conduit à de bons résultats sur la réduction des flux permanents pour les principaux rejets. Cependant outre des rejets persistants de substances préoccupantes, les risques demeurent en cas de pollutions accidentelles. Les installations doivent donc intégrer encore des changements de procédés, qui sont disponibles, l'amélioration des traitements des flux résiduels, ainsi que des dispositifs suffisamment robustes pour garantir la protection des milieux aquatiques en cas d'incident ou d'accident. Les services de police de l'eau doivent imposer dans ces cas aux industriels les investissements nécessaires et les institutions représentatives des salariés doivent être systématiquement consultées.

Eau et Agriculture

L'eau est un élément déterminant pour les cultures et l'élevage. Ce secteur prélève 70 % de l'eau. Il est responsable des deux tiers des rejets de nitrates. Si des efforts ont été réalisés depuis plusieurs années pour une gestion durable de l'eau, une partie de cette consommation s'effectue encore par des prélèvements sauvages dans les cours d'eau ou dans les nappes, souvent au détriment de la faune et de la flore, pour des cultures intensives parfois inadaptées.

L'utilisation de l'eau pour une agriculture intensive a été promue par la politique agricole commune (PAC) dès sa mise en place. Les réformes successives de la PAC, notamment depuis 1992, s'inscrivent dans une adaptation des agricultures à la libéralisation des marchés et à leur mise en concurrence dans le cadre de l'OMC. La suppression de tous les outils de régulation et la volatilité des prix entraînent des crises agricoles récurrentes allant à l'encontre de la mise en œuvre d'un type de développement agricole sauvegardant les ressources naturelles et respectueux de l'environnement.

L'accord sur une réforme de la PAC intervenu à Bruxelles fin juin 2013, pour la période 2014-2020 dans un contexte de baisse du budget européen, prévoit 30 % des soutiens directs liés au respect de 3 mesures agro-environnementales (dont la diversification des cultures, le maintien de prairies permanentes, 5 % de la superficie réservée à des surfaces d'intérêts écologiques). Malgré ces annonces de « verdissement », en restant dans les rails empruntés depuis plusieurs

années, cette nouvelle réforme ne réglera pas sur le fond les défis auxquels l'agriculture est confrontée.

La politique de l'eau doit reposer sur des principes fondamentaux :

- ☞ affirmer que l'eau relève du bien et du domaine public et mettre fin à son contrôle par les entreprises privées
- ☞ affirmer que l'eau n'est pas une marchandise ;
- ☞ établir l'eau comme un bien commun universel, accessible de droit en quantité et qualité à chaque être humain ;
- ☞ affirmer que l'eau relève du domaine public dans le cadre d'un grand service public national de l'eau et de l'assainissement garantissant le droit à l'eau, que ce soit en termes de qualité que de quantité ;
- ☞ organiser la planification de la gestion des ressources et des usages pour tenir les objectifs de bonne qualité écologique des eaux et de reconquête des milieux aquatiques ;
- ☞ promouvoir et favoriser l'intervention démocratique des citoyens et des salariés, à tous les niveaux dans la gestion de l'eau ;
- ☞ agir pour la préservation de l'eau et de sa ressource, en sanctionnant et responsabilisant fortement les pollueurs, et en interdisant l'utilisation de produits ou procédés risquant de polluer ce bien commun.

Ainsi, pour les thèmes précités, nous proposons de retenir les objectifs suivants :

► Développer l'ingénierie publique sur toutes les composantes des fonctions des «petit et grand» cycles de l'eau, systématiser les retours d'expérience entre la recherche, les nouvelles réalisations pour faire entrer plus vite dans la vie les investissements, pratiques et aménagements favorables à la gestion de l'eau.

Interaction entre politique de l'eau et autres politiques :

► Les complémentarités souhaitées appellent plus de cohérence, entre les objectifs eux-mêmes mais aussi entre objectifs et moyens pour les atteindre ; des choix mieux débattus en amont avec des informations et évaluations à disposition des citoyens, et des décisions de mise en œuvre respectées dans le temps par les acteurs publics les premiers.

► Des moyens financiers d'État en augmentation pour la gestion du domaine public fluvial non navigué (Si VNF établissement public administratif de l'État doit gérer le réseau des voies navigables, le domaine public fluvial non navigable du ressort des DDTM ne dispose plus de crédits et de personnels - moins de 10 M €/an dépenses pour tout le pays...).

Eau et Agriculture

On ne peut pas concevoir une politique de l'eau efficace en agriculture dans l'objectif de la souveraineté alimentaire nationale si, dans le même temps, on reste enfermé dans les politiques supranationales de l'Union européenne avec la PAC, des mécanismes internationaux sur les échanges de denrées agricoles et du type de développement agricole pour une agriculture écologique raisonnée et économe en eau, préservant

l'environnement. Des modifications profondes d'itinéraires techniques exigent des mesures fortes de politiques agricoles publiques.

Ces changements de pratiques agricoles nécessitent dans de nombreux cas un accroissement de travail au plus près des exigences culturelles, du travail salariés stable, qualifié et bien rémunéré. La diversité des territoires en termes de qualité des sols et de la ressource en eau génère des décisions de cultures et d'itinéraires techniques diversifiées.

Une politique de planification et d'orientation des productions est indispensable, assortie de garantie des prix à la production libérant les agriculteurs de la pression des industriels agroalimentaires et de la grande distribution. Le développement du travail salarié est en jeu. Ces changements profonds exigent une transition sauvegardant le travail salarié et le potentiel de production agricole et industriel agroalimentaire national.

Responsabilités et moyens des différents acteurs :

Le développement du service public de l'eau, de ses nouvelles missions pour répondre aux enjeux, exige que la France affirme sa volonté d'exclure l'eau de « l'ouverture à la concurrence et de la libéralisation des marchés », qu'elle exige de sortir du carcan du marché libre et non faussé et de la logique de l'Union européenne qui impose la marchandisation de l'ensemble des activités, des biens et ressources naturelles, comme de l'humain de la naissance à la mort.

Les salariés des activités de l'assainissement doivent bénéficier des dispositifs de reconnaissance de la pénibilité qu'ils revendiquent.

Revoir la composition des Comités de Bassin (des Commissions Locales de l'Eau et du Comité National de l'Eau) en assurant plus de représentation aux usagers (associations de consommateurs et de défense de l'environnement), en introduisant la participation des confédérations syndicales de salariés et celle des représentants des salariés des secteurs concernés.

Renforcer les moyens humains de la police de l'eau dans les départements (SD de l'ONEMA et effectifs des DDTM, DPP et DREAL), respecter les agents chargés de cette police administrative et judiciaire, pour obtenir également des résultats sur la prévention des pollutions.

Assumer des parts de financements aux dépenses de l'eau (notamment investissements) par des recettes générales de fiscalité locale ou nationale.

Développer la gratuité sur les premiers mètres cubes d'eau des usagers domestiques, instaurer dans le temps une péréquation tarifaire en fonction des tranches, étendre les tarifs progressifs incitatifs aux économies d'eau au-dessus de certains volumes.

La CGT revendique :

- ▶ La démocratisation à tous les niveaux de la gestion de l'eau ;
- ▶ Le développement du service public et de l'ingénierie publique dans tous les domaines du cycle de l'eau et la fin des monopoles privés.

22 – Préserver la biodiversité

L'état des lieux

La loi de finances 2018 supprime 136 M€ de crédits budgétaires du programme 113 Eau et Biodiversité correspondant aux subventions pour charges de service public à l'AFB (issues de l'ex AAMP et de l'ex PNF), à l'ONCFS et aux Parcs Nationaux. Ces crédits sont remplacés par des versements imposés aux six Agences de l'eau, issues des redevances collectées sur l'eau.

Les propositions de la CGT

- Augmenter les crédits du programme « Paysages, Eau, Biodiversité » provenant du budget général de l'Etat, d'au moins 300 M€/an
- Développer le travail salariés sous statut public dans les services et établissements publics de l'Etat chargés de l'eau et de la biodiversité. En 10 ans (2008/2018), les effectifs ont été massivement réduits. La baisse des effectifs des agences de l'eau est inacceptable et contradictoire avec l'extension de ses prérogatives à la biodiversité terrestre.
- L'argent public doit financer le secteur public de l'eau.
- En finir avec les pratiques agricoles polluantes, les drainages irraisonnés, l'utilisation des produits qui empoisonnent la terre et polluent les nappes phréatiques, tuent la biodiversité y compris les humains. Contraindre les exploitants agricoles à participer à la protection de la nature et de la biodiversité par l'entretien des fossés, des zones humides et la réimplantation des haies pour retenir les eaux et éviter les inondations.

Aménagement de la Loire et ses affluents

Etat des lieux

La dégradation de la qualité des eaux des cours d'eau et



pièces d'eau, liée aux pollutions agricoles, urbaines, voire industrielles, est source de préoccupations pour de nombreux habitants de la Région. A cette réalité se conjugue le recul, voire le désengagement total de la Puissance publique pour l'entretien des fleuves, des canaux et cours d'eau, la gestion et l'entretien des ouvrages.

La densité du réseau hydrobiologique de la Région Centre- Val de Loire appelle un véritable débat public sur la préservation des milieux naturels, la gestion de l'eau, l'entretien et la régulation des cours d'eau, l'urgence d'investissements pour l'entretien des berges et ouvrages (écluses, barrages). La situation catastrophique subit par les populations du nord, de l'est et du sud du Loiret, de l'est et du sud du Loir-et-Cher et du département du Cher, avec les crues de juin 2016, doit alerter les élus des collectivités locales et représentants de l'Etat dans les territoires sur les risques auxquels nous pouvons être exposés au niveau régional. Dangers très graves de crues et submersions avec la Loire, le Cher et leurs affluents, qui appellent des mesures et investissements exceptionnels avec des grands travaux.

Les crues de 2016 appellent autre chose que des réunions « de cinéma » pour établir des constats que tous les habitants peuvent faire, pour au final ne rien changer dans la gestion et l'appropriation publique des réseaux.

Analyse de la CGT

Au fil du temps sous la pression des gros propriétaires terriens, des groupes et des lobbies, la Puissance publique s'est convertie en apparence à la religion écologiste pour justifier son désengagement.

La protection de l'environnement, de la faune et de la flore, cause éminemment politique devrait être au cœur de toutes les politiques publiques. Or, elle a été placée en dehors, en opposition, voire comme

supplément d'âme dans tous les choix et décisions des collectivités et de la Nation. Au nom de la protection de l'environnement, les barrages publics ont été mis en cause et leur gestion sacrifiée pour au final réaliser des économies que paient les populations (voir le scandale de la gestion des ouvrages sur le Cher ou celui du lac de Loire à Blois). La directive européenne sur l'eau qui prévoit la suppression des barrages sur une grande partie risque d'amplifier ce processus qui montre pourtant à l'expérience des faits les conséquences négatives pour l'intérêt général. Dans le même temps, la Puissance publique a dilapidé les fonds publics à des projets couteux, sans avenir, en dépit de ce qu'avait exprimé la CGT (canal du Berry ouvert à la plaisance dans le Loir-et-Cher qui s'est clôturé en faillite) !

Toujours au nom de la protection des milieux naturels, l'extraction du sable dans la Loire a été abandonnée au profit d'une extraction intensive par les grands groupes du BTP dans le lit mineur de la Loire sur les rives adjacentes du fleuve. Cette extraction qui n'est pas rythmée par les aléas climatiques, les aléas du niveau du fleuve et de ses crues, est donc devenue possible sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours de l'année. Le lit du fleuve n'a cessé de s'ensabler depuis, au risque de débordements terribles en cas de grandes crues dévastatrices.

Les zones humides ont été asséchées dans le cadre de l'urbanisation, des cultures intensives et, au nom des coûts, les bassins de rétention des eaux pluviales des zones d'activités bétonnées et goudronnées à outrance, ont été mis en place à minima (voir le scandale des travaux réalisés, refaits et refaits...)

Propositions de la CGT

Une véritable gestion publique de la Loire et de ses affluents dans le cadre d'une cohérence des politiques publiques, doit être mise en place

sur l'ensemble du bassin de la Loire, intégrant la contribution active des populations au niveau de tous les choix et investissements.

La Loire -plus long fleuve de France- reste un fleuve semi-sauvage extraordinaire mais toujours aussi dangereux. Alimenté par de nombreux cours d'eau classés dans le domaine privé, leur gestion doit être revue et faire l'objet d'une maîtrise publique avec des obligations d'entretien pour les propriétaires privés et d'accès publics.

Un plan de grands travaux doit être étudié et décidé avec les populations pour consolider et renforcer les berges, les digues de la Loire et du Cher ; ouvrir des zones de rétention d'eau pour réduire les crues, réaménager les zones humides asséchées et les fossés comblés.

Une meilleure concertation et gestion de l'eau de la Loire et de ses affluents doit être mise en œuvre entre les différentes collectivités, leurs élus et l'Etat pour organiser la régulation, la maîtrise des niveaux et la prévention des risques d'inondations.

Pour cette gestion hydrobiologique comme pour le reste de ce qui conditionne la vie et les activités dans les territoires, l'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts particuliers d'une minorité de possédants.

23 – Traiter les déchets

Par ce qu'elle fait de l'environnement et donc de l'avenir de notre planète un de ses combats prioritaires avec l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et des hommes, la CGT considère que la gestion des déchets des particuliers et des déchets industriels est un des principaux défis impliquant de sortir de la société de consommation du tout jetable et appelant à une évolution des mentalités aussi bien pour les entreprises, les administrations que pour les citoyens.

La CGT revendique une amélioration des conditions de travail des salariés de la filière déchets :

- Par des aménagements collectifs qui facilitent la collecte, avant l'organisation d'un collectage à domicile de tous les déchets.
- Par le développement du travail salarié sous statut et à temps plein pour assurer la qualité du service public et réduire la pénibilité du travail,
- Par la prise en compte des risques liés aux manipulations.
- Par une information publique et une signalisation des parcours des déchets et des risques pour les salariés qui les traitent et les populations.
- La CGT revendique la maîtrise publique de la gestion des déchets. Au moment où l'on parle d'économie circulaire, il convient d'en garder et d'en renforcer la maîtrise publique.

24 – L'énergie, c'est la vie : une chance pour la région Centre

L'énergie est un droit fondamental pour se nourrir, s'éclairer, se chauffer, se déplacer. La politique énergétique doit tenir compte de la préservation de l'environnement et des ressources planétaires. L'énergie est un produit de première nécessité, des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité. L'accès à l'énergie doit être garanti sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des populations (individuels et collectifs) et de la production (industries et services).

La CGT propose de donner aux citoyens et aux salariés la maîtrise des énergies en créant un secteur public pour exclure tout coût du capital dans ce champ. Sa création engendrera de fait la renationalisation des sociétés publiques qui ont été, sous l'injonction de la Commission européenne, privatisées, notamment EDF et GDF.

La CGT se prononce à la fois pour une transition énergétique et un « mix » énergétique.

Une transition énergétique : La préservation de l'environnement et par conséquent la vie sur notre planète justifie un changement radical des systèmes de production afin de :

- préserver les ressources fossiles en les considérant comme des biens publics mondiaux
- réduire massivement les émissions de CO₂
- valoriser les technologies non émettrices de CO₂
- financer massivement les économies d'énergie en luttant d'abord contre la précarité énergétique
- en investissant massivement dans la recherche sur des énergies nouvelles telle que le moteur à hydrogène développé dans le chapitre industrie.

Un « mix » énergétique qui n'écarte aucune source d'énergie

Mobilisation de toutes les sources d'énergie : utiliser les énergies en complémentarité, en privilégiant celles n'émettant pas ou peu de CO₂. Il faut trouver la meilleure combinaison possible à un moment donné en fonction de la maturité des différentes technologies (coût, stockage électricité, stockage CO₂) avec le triple critère, social, environnemental et économique. Le nucléaire a sa place dans le bouquet énergétique avec des normes de sécurité de haut niveau et une prise en compte des facteurs organisationnels sociaux et humains, en particulier à travers des garanties collectives de haut niveau pour tous les travailleurs du secteur.

Notre pays et par conséquent notre région doivent planifier les ressources et les technologies les plus diversifiées, adaptées à notre région, sans négliger aucune source d'énergie. S'il convient de développer

les énergies propres, il est, pour la CGT, utopique de penser et d'affirmer que notre région pourrait disposer de 100% d'énergies renouvelables en 2050 (il faudrait 2000 éoliennes produisant en permanence 3 MW/h et 8.000 hectares de panneaux photovoltaïques) !

La région Centre a de multiples atouts :

- c'est la seconde région productrice d'électricité avec ses quatre centrales nucléaires.
- elle dispose des plus importantes réserves de gaz naturel dans le Loir et Cher (Chémery et Soings en Sologne) et en Indre et Loire (Céré-la-Ronde).
- elle possède trois barrages hydrauliques sur la Creuse dont le plus important est Eguzon.
- la présence dans notre région du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) en charge de la recherche d'énergies nouvelles.

Concernant l'évolution de la filière nucléaire, la région Centre pourrait jouer un rôle de premier plan pour que celle-ci soit réorganisée et démocratisée afin que les citoyen.ne.s soient assurés de la sécurité optimale, de la réalisation des travaux de maintenance urgents et nécessaires, des plans de déconstruction futurs, des métiers publics nécessaires aujourd'hui et demain, sans oublier ceux consacrés à la recherche et au développement.

L'énergie n'est pas une marchandise !

Pour la Commission européenne, l'énergie est considérée comme une marchandise ; elle a imposée le principe de concurrence aux structures industrielles au détriment du principe de coopération. L'énergie est désormais un objet de spéculation et de mise en concurrence des territoires. Les évolutions tant politiques (y compris les lois Maptam et

NOTRe) que techniques poussent les systèmes énergétiques à évoluer vers moins de production centralisée et plus de production décentralisée, voire de territoires autonomes et d'autoproduction. Le premier facteur de risque est la perte de la péréquation tarifaire. Depuis l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, ce secteur s'est profondément transformé : restructurations, déréglementation, suppressions de postes, service public mis à mal, désorganisations des services, suppression de l'accueil de proximité et des usagers qui ne s'y retrouvent plus. L'expérience nous a enseigné que la déréglementation et la concurrence ont pour objectif de passer de monopoles publics à des oligopoles privés, de plus la dérégulation des prix profite essentiellement aux grands groupes industriels au détriment des usagers.

La CGT revendique la création d'un service public de l'énergie et la nationalisation des entreprises de ce secteur ayant pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement.

Ce secteur public favoriserait le développement des filières industrielles nécessaires ainsi que les réseaux de transport et de distribution, financés par des fonds échappant aux pratiques spéculatives. Il serait placé sous contrôle public et social : élus nationaux et locaux, représentants des salariés et associations.

L'énergie : un droit fondamental !

Décréter l'énergie comme un bien fondamental, essentiel à la vie, et le droit à son accès pour tous. La CGT revendique que le droit d'accès à l'énergie garanti sans coupure, soit inscrit dans les droits fondamentaux dans la constitution et qu'aucune coupure d'énergie pour impayé ne puisse avoir lieu dans les foyers. (L'interdiction des coupures d'eau est effective en France, loi de 2013) :

- obtenir une égalité de tarification entre tous les usagers pour toutes les énergies
- un service public de proximité de l'efficacité énergétique. Cela nécessite des lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire pour les usagers obtenir des conseils gratuits sur l'utilisation des moyens de chauffage, d'éclairage, de cuisine, conseils sur équipements à choisir, conseils aux constructeurs, services dédiés aux industriels, administrations, investissements dans la recherche, etc.
- un plan régional d'isolation de l'ensemble du patrimoine public par des financements publics avec un bilan régulier des économies réalisées en mettant un terme au partenariat public – privé.

VI – COOPERER ENTRE REGIONS EN FRANCE ET AVEC CELLES D'AUTRES PAYS SUR LA ZONE EUROPE ET LES AUTRES CONTINENTS

25 – Coopérer avec les régions limitrophes

Le bilan du SRADDT

La région Centre Val-de-Loire et ses habitants n'ont rien à gagner dans une compétition permanente avec les autres régions. Bien au contraire, elle pourrait être un modèle de coopérations renforcées avec les régions limitrophes dans de nombreux domaines comme la recherche, l'enseignement supérieur, la santé, le développement économique, les mobilités multimodales... Ce choix politique s'opposerait à la volonté de la commission européenne d'imposer la concurrence libre et non faussée.

26 – Promouvoir l'économie verte et bleue en direction des ports

Ce qui existe aujourd'hui

Ces coopérations permettraient de promouvoir **l'économie verte et bleue** en faisant de la promotion du fret ferroviaire, de l'utilisation des fleuves et des canaux une priorité.

Le CESER participe au RTA (réseau transnational atlantique) qui a pour ambition avec l'instance européenne la DG MARE de promouvoir l'économie verte et bleue.

Cette ambition se heurte à une politique catastrophique du fret ferroviaire en France malgré les efforts très importants de la région qui rouvrent des lignes fret en associant les chargeurs et les logisticiens.

Les propositions de la CGT

La CGT propose un changement total de paradigme en favorisant le fret ferroviaire en pénalisant le transport par camion. Un pays de la zone Europe a fait ce choix : la Suisse !

La CGT revendique la création de plateformes multimodales associant le fret routier et le fret ferroviaire en passant des trains de camions sur route aux trains de camions sur rail.

27 – Coopérer avec les régions d'Europe

Ce qui existe aujourd'hui

Les régions disposent de bureaux à Bruxelles auprès de la Commission européenne. Elles y défendent à la fois les dossiers de financements à travers les fonds européens comme des actions de lobbying.

Notre analyse :

La loi NOTRE a renforcé la compétition entre région en France et en Europe. L'obsession des dirigeants est de promouvoir un marketing territorial et l'attractivité régionale.

Cette concurrence acharnée est mortifère. Le dernier rapport de l'INSEE montre que la valeur ajoutée de notre région progresse moins vite que d'autres régions y compris à périmètre comparable ... **Rappelons que toutes les politiques d'attractivité ont été des politiques de soumission aux exigences capitalistes.** Un des principaux exemples en région Centre a été la promotion de l'attractivité locale par la municipalité de Romorantin, après la fermeture de Matra-Automobile, du fait de l'effondrement des salaires et des garanties collectives, et la propagande d'un climat social apaisé pour faire venir les entreprises. Sur ce territoire comme pour les autres, cela s'est soldé par un véritable échec et une aggravation des conditions sociales pour la population et les salariés.

L'expérience de ces politiques publiques qui promotionnent l'attractivité, nous prouve à la lumière des faits qu'elle nous place dans une logique de soumission permanente de destruction de la Nation et de la souveraineté du peuple.

Ce que la CGT propose :

Comme pour les relations interrégionales, la CGT se prononce pour des coopérations mutuellement avantageuses et plus efficaces. Elle propose des coopérations renforcées avec une région de chacun des pays d'Europe qui porterait la même volonté de coopérer, d'échanger sur le plan culturel et sportif, et/ou de partager des volontés de co-développement.

28 – Coopérer avec des régions d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie

Ce qui existe aujourd'hui

La région coopère avec 8 régions en Afrique (Maroc, Mali et Mauritanie) en Asie (Chine et Laos), en Inde et en Europe (Allemagne et République

Tchèque). Elle a participé à des opérations humanitaires en Colombie suite aux inondations.

Notre analyse

Nous pensons, avec d'autres organisations, d'autres membres du CESER, que la présence en Amérique latine et en Afrique est insuffisante.

Nous pensons que des coopérations pourraient être renforcées avec l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne.

La présence d'investissements chinois dans le sud de la région doit porter attention sur les objectifs suivis par ce pays.

Particulièrement affectée en matière d'accès aux soins, notre région doit pousser à de nouvelles coopérations dans les domaines de la recherche, du médical avec des pays beaucoup plus en avance tels que Cuba et la Chine.

VII – LE FINANCEMENT

Etat des lieux : La partie financement était la grande absente du SRADDT «Ambition 2020». Elle est la grande absente du projet du CESER ce qui a motivé l'abstention de la CGT.

Pour la CGT, la région Centre- Val de Loire, au sein de l'association des régions de France, dispose d'un pouvoir pour infléchir la politique du gouvernement, en matière de formation ou sur l'avenir des infrastructures. Elle le fait insuffisamment sur les questions financières sauf à dénoncer les baisses de dotations générales de fonctionnement (DGF) qui la privera de 18 m€ de recettes en 2018.

La CGT est en profonds désaccord quand la région accompagne les budgets d'austérité des gouvernements successifs avec comme prétexte la participation des régions à la baisse des déficits publics.

A la CGT, nous n'avons pas les mêmes appréciations sur les déficits publics. Ils ne sont pas dus à l'excès de dépenses mais à l'insuffisance de recettes et aux obligations d'emprunts sur les marchés financiers imposées aux collectivités et à l'Etat. L'Etat s'est privé, depuis 1980, de plus de quatre points de PIB de recettes, notamment en allégeant la fiscalité des entreprises. Celle-ci est passée de près de 38 % des recettes de l'état en 1980 à 16 % en 2018. La réforme de la taxe professionnelle a fait perdre 13 Mrds d'euros au budget de l'Etat.

29 – Mener un grand débat pour une profonde réforme fiscale pour renforcer les ressources de l'Etat.

La CGT propose de renforcer le budget de l'Etat de 65 Mrds € par une grande réforme fiscale qui augmente les impôts des plus riches, réduit les ressources de la TVA, impôt le plus injuste, en procédant entre autre à sa suppression sur les produits de consommation de première nécessité, notamment dans l'alimentation. Elle propose d'en finir avec :

- La fraude et l'évasion fiscales (140 Mrds)
chaque année + 20 Mrds
- Les niches fiscales + 50 Mrds
- D'augmenter les tranches d'impôts sur le revenu + 18 Mrds
- De baisser la TVA de 20 à 15% - 35 Mrds
- De rénover les taxes locales
- De taxer tous les revenus sur la même base que le travail +24 Mrds
- De supprimer le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et restituer les fonds + 42 Mrds

Soit au minimum de 65 Mrds à 154 Mrds € de plus dans les recettes fiscales de l'Etat qui s'élèvent à 295,6 Mrds €.

Pour la CGT, il est urgent de mettre un terme à la fraude fiscale, à l'optimisation fiscale et aux paradis fiscaux, ce qui nécessite des mesures législatives et le renforcement des effectifs de la DGFIP (Direction générale des finances publiques).

30 – Contraindre le secteur bancaire régional à apporter des réponses compatibles avec l'intérêt général dans un premier temps puis son passage sous contrôle total du peuple.

La CGT se bat avec ses mandatés pour que le Conseil régional organise déjà d'une à deux conférences régionales annuelles pour que le secteur bancaire régional joue un autre rôle.

Suite à la crise de 2008, la BCE a mis en œuvre une politique monétaire accommodante (Quantitative easing - QE) dite «non conventionnel» pour renflouer les banques (rachat de leurs créances), environ 2300 milliards d'euros à des taux proches de zéro (0,25%). Plutôt que de financer l'économie réelle, entre autre les investissements, ces sommes sont allées alimenter les marchés financiers.

L'importance de la dette privée des grandes entreprises, conjuguée à l'affluence de liquidités déconnectées de l'économie réelle, va conduire à une nouvelle crise financière encore plus importante que celle de 2008.

L'organisation de ces conférences régionales pourrait inciter les banques à soutenir l'économie régionale.

- la région pourrait utiliser les fonds pour aider les petites entreprises en difficulté en incitant les banques à consentir du crédit (notamment de trésorerie ou financer le rebond en cas de difficultés). Ces fonds pourraient servir à la réindustrialisation de la région, à soutenir la création d'entreprises dans tous les territoires. Tout fond public devrait être conditionné à des obligations de transparence et des contreparties sur le travail salarié et les politiques sociales.

31 – Créer une nouvelle structure publique de financement

La CGT propose la création d'une structure publique financière nationale, déclinée au plan régional. La région pourrait innover en créant cette nouvelle structure publique financière régionale.

Elle serait composée des outils publics que sont la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations...

Cette structure publique de financement régional aurait comme rôle :

- de soutenir l'économie régionale au côté des banques régionales.
- de financer des projets spécifiques avec retour sur investissement.
- de proposer sous convention Banque de France des outils d'aides à la décision.
- jouer un rôle majeur dans la prévention des défaillances d'entreprises avec Finances Publiques (créances fiscales), l'URSAFF (créances sociales), sous l'égide du préfet de région. Cette nouvelle structure publique de financement permettrait un nouveau droit au crédit pour les TPE et petites PME en difficulté avec leur banque.

VIII – LA DEMOCRATIE²

32 – Reconnaître la place et le rôle du syndicalisme

Le Conseil régional s'honorerait d'être exemplaire en matière de démocratie, notamment vis-à-vis des organisations syndicales. La CGT rappelle que le salariat représente la majorité de la population régionale. Parmi celui-ci elle a recueilli 61691 suffrages aux élections de

² Système politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté.

représentativité dans la région. Elle se bat et s'est toujours battue pour que les salariés, les citoyens, la jeunesse puisse s'exprimer et surtout être entendus en tout lieu et toute circonstance.

Le Conseil régional de son côté promotionne la démocratie participative dans un cadre préétabli.

Les politiques publiques dans les régions devraient faire l'objet de la consultation des citoyens sur les choix, les orientations, les financements et sortir du cadre institutionnel. Que des débats publics soient organisés autour du SRDEII est une chose, qu'il reste à améliorer, notamment en :

- réduisant les discours introductifs et en respectant les horaires notamment les débuts de réunions
- en réunissant des tables rondes thématiques
- en organisant des synthèses
- et surtout en permettant la confrontation des idées,

Mais l'essentiel reste la consultation des habitants.

33 – Consolider et fortifier le processus démocratique

La démocratie participative promotionnée par le Conseil régional, y compris la pratique du tirage au sort, appelle un bilan, à l'expérience de la pratique. Ces leurre ont été utilisés pour ne pas prendre en compte les attentes populaires.

CONCLUSION

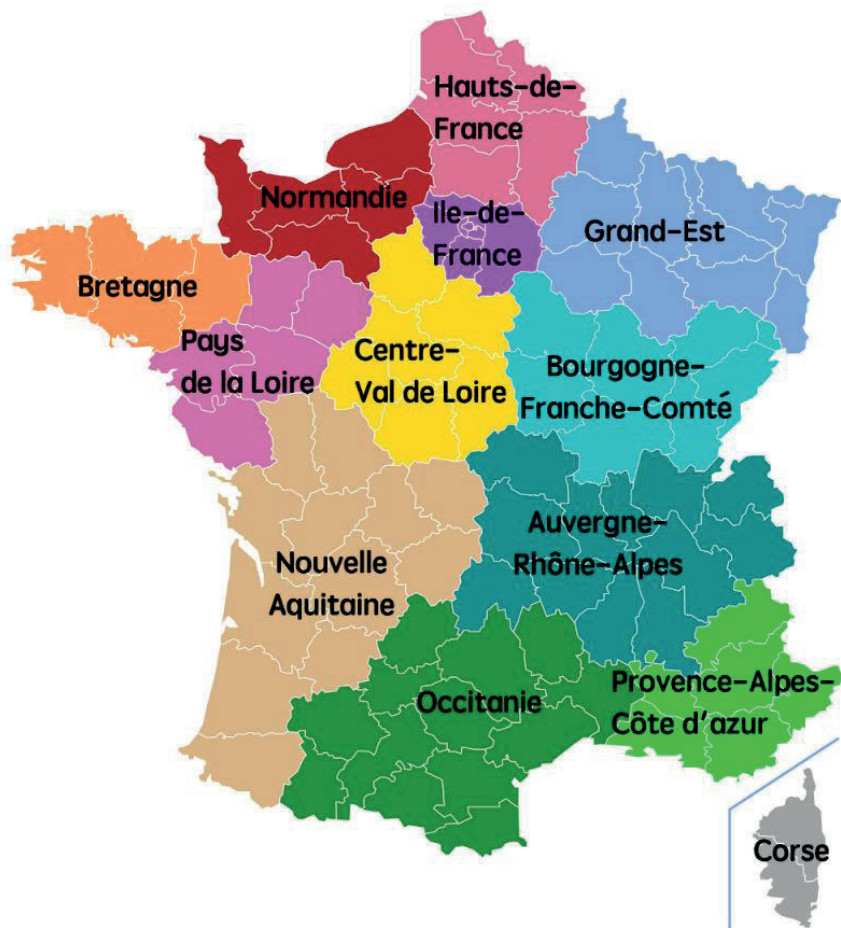
Le futur schéma régional d'aménagement de développement équilibré des territoires du Conseil régional ne peut être un acte de communication avec seulement de bonnes intentions si les financements ne sont pas mis en rapport.

Un SRADDET répondant à l'intérêt général, peut être un outil pour structurer notre région, pour développer son économie, développer ses entreprises, permettre le plein travail pour tous, préserver l'environnement, développer les transports collectifs régionaux, promouvoir des services publics de santé, promouvoir la formation tout au long de la vie, la culture, le sport, faire de la jeunesse un formidable pari pour l'avenir tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

A travers ce schéma prescriptif pour l'aménagement de nos territoires, se joue l'avenir de la Nation de la place des régions, de l'avenir des habitants.

La puissance publique, face aux enjeux posés et exigences que portent les populations dans les luttes sociales et mobilisations des gilets jaunes se trouve à la croisée des chemins, soit rester enfermée dans la logique de la course effrénée à la rentabilité capitaliste, soit choisir l'intérêt général en visant l'élévation sociale de la population régionale.

Pour sa part, sur la base de l'échec des politiques publiques conduites depuis des décennies et de la faillite des stratégies portées par les groupes, la CGT, bien consciente que rien n'évoluera sans l'intervention des salariés et des habitants, porte des objectifs et propositions pour le débat, qui s'inscrivent dans une logique au service de l'intérêt général.





Février 2019

**Union Régionale
Centre-Val de Loire
de la CGT**



Edité par l'Union régionale Centre- Val de Loire de la CGT
1, rue du Colonel Montlaur
41000 BLOIS

Imprimé par ICM – Mazangé
ISSN 0767 – 0125

Tél : 02 54 87 65 80 – mail : comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr